REPUBLIQUE DU
CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE: RESSOURCES BUDGETAIRES	5
1.1. Recettes internes	5
1.2. Emprunts et dons	12
DEUXIEME PARTIE: CHARGES BUDGETAIRES	15
2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	16
2.2. Dépenses en capital	17
2.3. Service de la dette publique	19
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES	20
3.1. Soldes budgétaires	20
3.2. Indicateurs de suivi du programme économique et financier	21
3.3. Indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC	23
3.4. Financement	24
3.5. Gestion de la trésorerie	25
QUATRIEME PARTIE: THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFICU	LTES
LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET	29
4.1. Thématiques particulières	29
4.2. Difficultés	37
CONCLUSION	41
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xii
TARI F DE MATIERES	yiv

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES

Liste des figures

Figure 1: Structure des recettes internes	6
Figure 2: Structure des recettes fiscales (en %) (ajouter la structure de 2020)	7
Figure 3: Poids des composantes des recettes non fiscales en 2021	12
Figure 4: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards)	18
Figure 5: Evolutions comparées des recettes propres et des ressources en 2020 et 2021	26
Figure 6: Evolutions des encaissements et des décaissements en 2021	27
Liste des tableaux	
Tableau 1: Ressources budgétaires de l'exercice 2021	5
Tableau 2: Recettes des impôts et taxes (En milliards)	
Tableau 3: Exécution des recettes douanières (en milliards)	10
Tableau 4: Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)	11
Tableau 5: Répartition des OTA par maturité	14
Tableau 6: Emprunts (en milliards)	14
Tableau 7: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)	15
Tableau 8: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	20
Tableau 9: Évolution des soldes budgétaires de 2020 à 2021 (en milliards)	21
Tableau 10: Exécution des dépenses sociales en 2021 (en milliards)	
Tableau 11: Critères et cibles du programme économique et financier à fin décembre 2021	
Tableau 12: Indicateurs de surveillance multilatérale de la CEMAC	
Tableau 13: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards)	
Tableau 14: Etat des restes à payer à fin décembre 2021 (en milliards)	
Tableau 15: Situation des opérations de trésorerie à fin décembre 2021 (en milliards)	
Tableau 16: Réalisations des recettes à fin décembre 2021	
Tableau 17: Exécution des dépenses à fin décembre 2021	
Tableau 18: Présentation du solde du plan de trésorerie (en milliards)	
Tableau 19 : Ressources du CAS-COVID par source de financement (en milliards)	
Tableau 20: Répartition des dépenses ordonnancées par grandes masses (en milliards)	
Tableau 21 : Situation des dossiers en instance par administration (montant en milliers)	
Tableau 22 : Types de soutien de l'initiative GAVI	
Tableau 23 : type de soutien de l'initiative AVAT	
Tableau 24 : Exécution des dépenses transférées aux communes (en milliards)	
Tableau 25 : Passation des marchés publics en 2021	
Tableau 26 : Exécution des marchés publics en 2021	
Tableau 27: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2021	
Tableau 28 : Avances de trésorerie	
Tableau 29 : Situation des régies en 2020 et 2021	39
<u>Liste des annexes</u> :	
Annexe 1: Evolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2021 (en milliards)	ix
Annexe 2: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers)	•
Annexe 3: Situation des régies d'avances ouvertes pour le compte de l'exercice 2021	xi

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE: Autorisation d'Engagement

AFD: Agence Française de Développement

AMBACAM: Ambassade du Cameroun

ANR: Attestation de Non Redevance

APE: Accords de Partenariat Economique
BCT: Balance des Comptes du Trésor

BE: Balance d'Entrée

BEAC: Banque des Etats de l'Afrique Centrale

BIP: Budget d'Investissement Public
BTA: Bons du Trésor Assimilables
BTP: Bâtiments et Travaux Publics

C2D: Contrat Désendettement Développement

CA:

CAA: Caisse Autonome d'Amortissement

CAN: Coupe d'Afrique des Nations

CEMAC: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique

Centrale

CDI: Centre divisionnaire des impôts

CIME: Centre des Impôts des Moyennes EntreprisesCOLEPS: Cameroon Online E-procurement SystemCOPPE: Comptage Physique du Personnel de l'Etat

CP: Crédit de Paiement

CRI Centre régional des impôts

CSPH: Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures

CTD: Collectivité Territoriale Décentralisée

CUT: Compte Unique du Trésor

DGD: Direction Générale des DouanesDGI: Direction Générale des Impôts

DGTCFM: Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière

et Monétaire

DIT: Douala International Terminal
DTS: Droits de Tirage Spéciaux
EP: Etablissements Publics
EVP: Equivalent Vingt Pieds
FINEX: Financement Extérieur

FMI: Fonds Monétaire International HALCOMI: Halte au Commerce Illicite

ID: Interventions Directes

IISF: Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières

INS: Institut National de la Statistique

IRPP: Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

IS: Impôt sur les Sociétés

LF: Loi de Finances

LFR: Loi de finances rectificative

MAG: Manque à Gagner
OT: Obligations du Trésor

OTA: Obligations du Trésor Assimilables

PEC: Prise en Charge

PEF: Programme Economique et Financier

PIB: Produit Intérieur Brut
PLANUT: Plan d'urgence Triennal

PME: Petite et moyenne Entreprise

RAP: Restes A Payer

RI: Ressources Intérieures

SGS: Société Générale de Surveillance SNH: Société Nationale des Hydrocarbures

SONARA: Société Nationale de Raffinage

TEC: Tarif Extérieur Commun

RESUME EXECUTIF

Après une année 2020 marquée par la crise du Corona Virus, le budget 2021 a été exécuté dans un environnement plus serein avec la reprise de l'économie mondiale influencée par la mise sur le marché des vaccins anti COVID 19 et particulièrement la hausse des cours mondiaux du pétrole brut. Ce contexte a justifié l'adoption d'une loi de finances rectificative qui a revu à la hausse le montant du budget. Par ailleurs, le Cameroun a conclu avec le FMI un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit.

L'exécution budgétaire a été caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources, tirée par les recettes internes, ainsi qu'une maitrise de l'exécution globale des charges budgétaires, contenues dans la limite prévisionnelle.

Sur une prévision annuelle révisée de 5 395,2 milliards (dont 160 milliards à verser au CAS COVID 19), les ressources budgétaires mobilisées s'établissent à fin décembre 2021 à 5 052,8 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 93,7%. Elles sont en hausse de 399,8 milliards (+8,6%) par rapport à l'année 2020. Les ressources budgétaires se décomposent en 3 497,3 milliards de recettes budgétaires internes et 1 555,4 milliards de recettes d'emprunts et des dons.

Quant aux charges de la loi de finances, elles ont atteint à fin décembre 2021 sur la base des ordonnancements 5 090,3 milliards, en hausse de 726,7 milliards (+16,7%) par rapport au niveau atteint à la même période en 2020.

S'agissant spécifiquement des dépenses budgétaires¹, elles s'établissent en termes d'ordonnancement à 4 152,8 milliards en dépassement de 121,5 milliards des prévisions annuelles révisées. Par grandes composantes, l'exécution à fin décembre de la loi de finances 2021 se présente comme suit :

Exécution du budget en ressources

Les **ressources budgétaires** mobilisées à fin décembre 2021 comprennent les recettes internes (recettes pétrolières et recettes non pétrolières) et les emprunts et dons.

¹ Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital

Le taux de réalisation des **recettes internes** est de 100,9% pour une prévision révisée de 3 466,1 milliards. Ce résultat est le fait du dépassement des prévisions des recettes non pétrolières.

Les **recettes pétrolières** ont été recouvrées à hauteur de 482,2 milliards pour un objectif révisé de 536,0 milliards, soit un taux d'exécution de 90,0%.

S'agissant des **recettes non pétrolières**, un montant de 3 015,1 milliards a été mobilisé sur les prévisions de 2 930,1 milliards, soit un taux d'exécution de 102,9% du fait d'un bon recouvrement des recettes fiscales.

Les **recettes fiscales** ont été recouvrées à hauteur de 2 843,2 milliards à fin décembre 2021, avec un écart positif de 100,1 milliards par rapport à l'objectif révisé de 2 743,1 milliards. Comparées à la même période de 2020, les recettes fiscales s'accroissent de 282,6 milliards consécutivement à la bonne mobilisation des recettes des impôts et taxes et surtout des recettes douanières.

En ce qui concerne les **recettes non fiscales**, elles ont été recouvrées à hauteur de 171,9 milliards, en retrait de 15,1 milliards par rapport à la prévision révisée et de 16,8 milliards par rapport au montant obtenu en 2020.

Les **emprunts et dons** ont été mobilisés à hauteur de 1 555,4 milliards sur une prévision de 1 929,1 milliards dans la LFR, soit un taux de réalisation de 80,6%. Par rapport à l'année 2020, ils augmentent de 79,9 milliards du fait essentiellement d'un bon décaissement des dons (+75,6 milliards).

Un montant de 1 444,9 milliards a été décaissé au titre des **emprunts**. Ils englobent les tirages sur les prêts projets (404,4 milliards), les prêts FMI (148,6 milliards), les appuis budgétaires (55,2 milliards), les emprunts bancaires (10,3 milliards), les autres emprunts extérieurs (7,3 milliards) et les émissions des titres publics.

Les émissions de titres publics sur les marchés monétaire et financier ont permis de mobiliser 819,1 milliards dont 449,3 milliards au titre de l'émission d'un eurobond de 450 milliards à un taux de 5,95%, en vue du rachat de l'eurobond émis en 2015.

Quant aux **dons**, ils ont été mobilisés à hauteur de 110,6 milliards pour une prévision révisée de 64,7 milliards, soit un taux d'exécution de 170,9%.

- Exécution du budget en dépenses

A fin décembre 2021, pour une prévision révisée de 5 235,2 milliards, le taux d'exécution des charges budgétaires s'établit à 97,2%. Par grandes composantes, l'exécution des charges budgétaires s'établit comme suit :

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) sont de 2 806,5 milliards pour une prévision de 2 489,1 milliards, soit un dépassement de 317,4 milliards. Elles sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 075 milliards pour une prévision de 1 069,5 milliards, soit un taux d'exécution de 100,5%; des dépenses de biens et services réalisées pour 989,8 milliards sur une dotation révisée de 794 milliards, soit un dépassement de 195,8 milliards; enfin, des transferts et subventions réalisés à hauteur de 741,7 milliards, pour une prévision de 625,6 milliards, soit un taux d'exécution de 118,6%. Par rapport à 2020, les dépenses courantes augmentent de 270,4 milliards résultant des accroissements conjugués des dépenses des biens et services, et, des transferts et subventions.

Les **dépenses en capital** ont été exécutées à hauteur de 1 104,7 milliards pour une prévision de 1 352 milliards, soit un taux d'exécution de 81,7%. Comparées à 2020, les dépenses en capital s'accroissent de 42,8 milliards (4%). Les **dépenses d'investissement sur ressources propres** s'élèvent à 582,9 milliards sur une dotation de 583,2 milliards, soit un taux d'exécution de 99,9%. Les **dépenses d'investissement sur financement extérieur** se situent à 490,8 milliards sur une dotation de 733,8 milliards, soit un taux d'exécution de 66,9 %.

Le **service de la dette publique** a été exécuté à hauteur de 1 179,1 milliards sur une prévision révisée de 1 394,1 milliards, soit un taux d'exécution de 84,6%. Comparativement à 2020, il s'accroît de 413,5 milliards (+54%), en lien principalement avec le rachat de 80% de l'Eurobond émis en 2015 (450 milliards).

Le **service de la dette publique intérieure** se situe à 443,1 milliards, pour une prévision révisée de 674,1 milliards, soit un taux d'exécution de 65,7%. Il inclut notamment les remboursements des crédits de TVA de 72 milliards. Par rapport à 2020, il augmente de 30,9 milliards (+7,5%).

Le service de la dette publique extérieure s'élève à 736 milliards sur une prévision de 720 milliards, soit un dépassement de 16 milliards. Il se répartit en 571,2 milliards au titre du principal et 164,8 milliards pour les intérêts. Comparativement à 2020, il augmente de 382,6 milliards (+108,3%).

En 2021, les déficits budgétaires se sont améliorés par rapport à 2020. En effet, le déficit du solde primaire est de 382,6 milliards ; il se réduit passant de 2,6% du PIB en 2020 à 1,5% du PIB. Le **solde budgétaire global** quant à lui est déficitaire de 624,2 milliards, en-dessous de la prévision révisée de 753,9 milliards. Le déficit du solde global passe de 3,5% du PIB en 2020 à 2,5%.

En ce qui concerne les autres aspects de l'exécution budgétaire, des avancées sont observées : (i) dans le domaine des marchés publics avec notamment l'amélioration des taux de réception ; (ii) dans le domaine de la décentralisation avec un transfert continu des compétences et une bonne exécution des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées ; (iii) au niveau des procédures dérogatoires avec une diminution du volume des régies d'avances et des avances de trésorerie en glissement annuel.

Toutefois, des efforts restent à fournir dans les domaines des modalités d'exécution des FINEX, en matière de reporting financier et de recours abusif aux procédures dérogatoires (régies et avances de trésorerie) et dans la mobilisation des ressources et la faible exécution des dépenses du CAS COVID 19.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'exécution de la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2021/003 du 7 juin 2021. Il est destiné à l'information du Parlement et mis à la disposition du public conformément à la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Il décrit la situation de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat et revient de façon spécifique sur certains problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire au cours de l'exercice.

Le budget de l'Etat au cours de l'exercice 2021, s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par la reprise de l'économie mondiale et au plan national, par la finalisation des préparatifs de la CAN 2021 et la persistance de la crise sociopolitique et sécuritaire.

Au plan international, selon les perspectives de l'économie mondiale du FMI d'avril 2022, la croissance économique mondiale s'établit à 6,1% en 2021 contre -3,1% en 2020.

Dans les pays avancés, la croissance est estimée à 5,2% contre -4,5% en 2020. Les principales économies ont renoué avec une croissance positive : aux Etats-Unis (+5,7% contre -3,4%), dans la Zone Euro (+5,3% contre -6,4%), au Royaume Uni (+7,4% contre -9,4%) et au Japon (+1,6% contre -4,5%).

Dans les pays émergents et pays en développement, la croissance est estimée à 6,5% contre -2,0% en 2020. En particulier, elle est de 8,1% en Chine après 2,3% en 2020, et ce malgré les nouvelles flambées de la pandémie à Covid19.

En Afrique subsaharienne, la croissance devrait s'établir à 4,5% en 2021 contre -1,7% en 2020. La BEAC table sur une croissance de 1,6% en zone CEMAC après le niveau de -1,7% enregistré en 2020. Ce rebond découle pour l'essentiel d'une nette embellie du commerce mondial et des cours des produits de base.

S'agissant des prix, certaines matières premières ont atteint, voire dépassé les pics historiques de 2011. En effet, les prix de l'énergie ont grimpé, accentuant les pressions inflationnistes à travers le monde.

Le taux d'inflation est estimé à 3,5% pour l'économie mondiale, en particulier, il est de 1,6% dans les pays avancés et 4,9% dans les pays émergents et pays en développement. En Afrique subsaharienne, les prix des denrées alimentaires ont sensiblement augmenté.

Quant aux produits de base, leurs cours se sont fortement accrus en 2021 après une chute en 2020. En particulier, les cours du pétrole qui avaient chuté de 32,8% en 2020 ont augmenté de près de 60% en 2021 pour se situer à une moyenne de 65,7 dollars le baril, en lien avec la reprise économique. Les cours des produits de base non pétroliers ont progressé de 26,5% en 2021 après 6,7% en 2020, tirés par la hausse marquée des prix des métaux et des denrées alimentaires.

Au plan national, le budget de l'exercice 2021 s'est exécuté dans un contexte marqué par l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole.

Encadré 1 : Changements induits par l'ordonnance N°2021/003 du 7 juin 2021 sur les grandes rubriques du budget

Les **ressources** du budget général ont été revues à la hausse de 565,2 milliards (+12,1%) par rapport à la loi de finances initiale 2021 (LFI) résultant d'une augmentation **de 143,0 milliards des recettes pétrolières** (536 milliards contre de 393 milliards dans le budget initial sous l'hypothèse de la hausse du prix mondial du baril de pétrole).

Les **dépenses** ont été revues à la hausse du même montant et une réallocation a été effectuée. Ainsi, on a enregistré :

- une hausse de 55 milliards des dépenses de biens et services : 794,0 milliards contre 739,0 milliards dans la LFI, en lien avec le renforcement de la dotation pour interventions directes de la SNH au titre des dépenses sécuritaires;
- un accroissement de 100,0 milliards des transferts et subventions : 625,6 milliards contre 525,6 milliards dans le budget initial, répercutée en totalité sur l'enveloppe constituée pour la compensation des manques à gagner de la SONARA et des marqueteurs ;
- **une augmentation de 448,7 milliards du principal de la dette :** 1 131,9 milliards contre 683,2 milliards dans la LFI.

Le budget des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) passe de 195,2 milliards en loi de finances initiale à 245,2 milliards dû au renforcement de la dotation du Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale pour prendre en compte le report du solde de trésorerie de 2020 (19 milliards) ainsi que les dépenses sanitaires nouvelles en rapport avec la vaccination (76 milliards).

Le **déficit budgétaire** qui en résulte se chiffre à 753,9 milliards contre 661,7 milliards en LFI, soit une augmentation de 92,2 milliards.

Ce contexte est également caractérisé par :

- le renforcement de la lutte contre la propagation de la Covid-19, la sensibilisation et le déroulement des campagnes de vaccination;
- le relèvement du plafond d'endettement de l'exercice, par l'ordonnance N°2021/002 du 26 mai 2021, afin d'augmenter le montant des émissions des titres publics ;
- l'émission d'un eurobond de 450 milliards à un taux de 5,95%, en vue du rachat de l'eurobond émis en 2015 :

- la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement et du plan de relance économique post-Covid 19 ;
- le regain des activités économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, malgré la persistante de la crise sécuritaire ;
- la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier triennal 2021-2024, soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et le Mécanisme Elargi de Crédit.

Ainsi, la croissance du PIB réel est estimée à 3,5% contre 0,5% en 2020, en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés. Dans le secteur non pétrolier en particulier, la reprise de la demande chez les principaux partenaires commerciaux a favorisé le regain de l'activité de production dans les branches tournées vers l'exportation, notamment l'agriculture d'exportation et, la sylviculture et exploitation forestière. De même, la levée graduelle des mesures restrictives liées au corona virus a donné une nouvelle impulsion aux secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des transports, influencés négativement par la crise sanitaire mondiale en 2020.

Au terme de l'année 2021 et comparativement à 2020, le niveau général des prix a augmenté de 2,3%, en lien essentiellement avec la pression des prix des produits alimentaires qui ont augmenté de 4,3%.

Encadre 2 : Le nouveau Programme Economique et Financier 2021-2024 avec le FMI

La survenance de la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 a conduit le Gouvernent à conclure avec le FMI, un nouveau programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et le Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC) sur la période 2021-2024.

Ce programme approuvé par le FMI en date du 29 juillet 2021, s'articule autour de cinq piliers :

- atténuer les conséquences sanitaires, économiques et sociales de la pandémie tout en assurant la viabilité intérieure et extérieure ;
- renforcer la bonne gouvernance, la transparence et le cadre de lutte contre la corruption ;
- accélérer les réformes budgétaires structurelles afin de moderniser les administrations d'assiette, mobiliser davantage les recettes, améliorer la gestion des finances publiques, accroître l'efficience des investissements publics et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises publiques;
- renforcer la gestion de la dette et réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette ;
- mettre en œuvre des réformes structurelles pour accélérer la diversification économique, renforcer la résilience et l'inclusion financière, puis promouvoir l'égalité de genre et une économie plus verte.

Le nouveau programme met en relief un gap de financement pour la période 2021-2024 d'un montant de l'ordre de 1 000 milliards, dont le concours du FMI est d'environ 375 milliards (soit 175% de notre quote-part). Le reliquat (625 milliards) devant être fourni par les autres partenaires techniques et financiers (BM, BAD, UE et AFD) en termes d'appuis budgétaires. Les différents décaissements attendus de ces partenaires sont assortis d'un certain nombre de conditionnalités arrêtées de commun accord.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ce programme, il a été relevé à l'issue de la première revue qui s'est déroulée du 2 au 16 décembre 2021 que:

- les six (06) critères de performance quantitatifs ont été respectés ;
- deux (02) des cinq (05) cibles indicatives ont été atteintes ;
- trois (03) des huit (08) réformes structurelles attendues ont été mises en œuvre.

La mise en œuvre satisfaisante de ce programme passe notamment par :

- une meilleure appropriation du Programme par les administrations, y compris le MINFI et ses structures rattachées;
- le respect des engagements convenus avec les partenaires dans les délais arrêtés;
- le renforcement de la collaboration entre les administrations et structures impliquées dans la mise en œuvre;
- la mobilisation des appuis budgétaires dans les délais.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée aux ressources budgétaires, où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième s'intéresse aux charges budgétaires, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième quant à elle, revient sur les thématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

PREMIERE PARTIE: RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Sur une prévision annuelle révisée de 5 395,2 milliards (dont 160 milliards à verser au CAS COVID 19), les ressources budgétaires mobilisées s'établissent à fin décembre 2021 à 5 052,8 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 93,7%. Comparativement à 2020, elles augmentent de 399,8 milliards (+8,6%), du fait d'une bonne mobilisation des recettes internes.

Tableau 1: Ressources budgétaires de l'exercice 2021

Tableau T. Ressources L	L.F.I.	L.F.R.	Réalisations	Réalisations		2021/2020	Taux d'exécution
RUBRIQUES	2021 (a)	2021 (b)	2020 (c)	2021 (d)	absolue (d-c)	relative ((d-c)/c) (en %)	(d/b) (en %)
A- RECETTES INTERNES (I+II)	3 349,7	3 466,1	3 177,5	3 497,3	319,8	10,1	100,9
I-Recettes pétrolières	393,0	536,0	428,2	482,2	54,0	12,6	90,0
1-Redevance SNH	336,5	479,3	321,4	409,0	87,6	27,3	85,3
2- IS pétrole	56,5	56,7	106,8	73,2	-33,6	-31,5	129,1
II- Recettes non pétrolières (1+2)	2 956,7	2 930,1	2 749,3	3 015,1	265,8	9,7	102,9
1- Recettes fiscales (a+b)	2 744,5	2 743,1	2 560,6	2 843,2	282,6	11,0	103,6
a- Recettes des impôts et taxes	1 939,8	1 938,4	1 852,8	1 990,9	138,1	7,5	102,7
dont - TVA	717,7	717,7	616,4	657,9	41,5	6,7	91,7
- IS non pétrole	340,0	340,0	352,3	394,3	42,0	11,9	116,0
- Droits d'accises	225,0	225,0	2 <i>4</i> 5,5	270,4	24,9	10,1	120,2
- Droits d'enreg.et timbre	112,5	112,5	104,6	120,3	15,7	15,0	106,9
- Taxe spéciale des produits pétroliers	132,0	132,0	135,7	146,8	11,1	8,2	111,2
b- Recettes douanières dont - Droit de douane à l'importation	804,7 <i>359,4</i>	804,7 <i>344</i> ,6	707,8 301.0	852,3 348.8	144,5 <i>47</i> ,8	20,4 15,9	105,9 <i>101,2</i>
- TVA import	402,8	357.9	319,9	346,6 396,1	76.2	23,8	110,7
- Droits d'accises à l'importation	49,9	50,4	38,4	58,1	19,7	51,3	115,3
- Droits de sortie	36,7	44,8	32,7	38,5	5,8	17,7	85,9
2- Recettes non fiscales	212,2	187,0	188,7	171,9	-16,8	-8,9	91,9
B- EMPRUNTS ET DONS (I+II)	1 470,3	1 929,1	1 475,5	1 555,5	80,0	5,4%	80,6
I- Emprunts	1 363,4	1 864,4	1 440,6	1 444,9	4,3	0,3	77,5
- Prêts projets	703,4	703,4	449,5	404,4	-45,1	-10,0	57,5
- Prêts FMI	0,0	161,0	268,3	1 <i>4</i> 8,6	-119,7	-44,6	92,3
 Autres appuis budgétaires 	260,0	69,0	110,3	55,2	-55, 1	-50,0	80,0
- Emission titres publics	350,0	800,0	386,1	819,1	433,0	112,1	102,4
dont Eurobonds - Emprunts bancaires	50.0	450,0 111,0	0,0 181,0	449,3 10,3	449,3 -170,7	-94,3	99,8 9 ,3
-Autres emprunts extérieurs		20,0	45,4	7,3	-38,1	-83,9	36,5
II- Dons	106,9	64,7	34,9	110,6	75,7	216,9	170,9
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES (A+B)	4 820,0	5 395,2	4 653,0	5 052,8	399,8	8,6	93,7
VERSEMENT CAS COVID	150,0	160,0	153,3	61,6	-91,7	-59,8	38,5
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	4 670,0	5 235,2	4 499,7	4 991,2	491,5	10,9	95,3

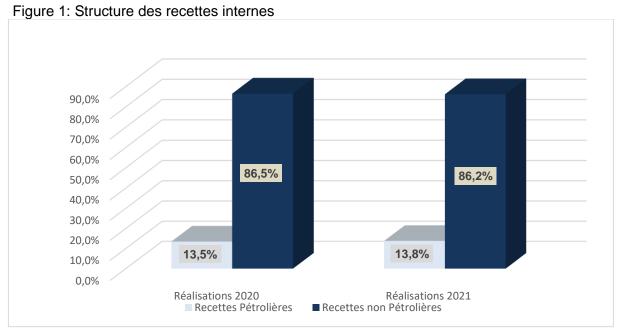
Source : MINFI/DP

1.1. Recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières mobilisées sur le territoire national. Les recettes internes perçues au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 497,3 milliards pour des

prévisions de 3 466,1 milliards, soit un taux de réalisation de 100,9%. Elles enregistrent une hausse de 319,8 milliards (+10,1%) par rapport à l'année 2020 attribuable aux recettes non pétrolières.

Le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 13,8% en 2021 contre 13,5% en 2020.



Source: MINFI/DGB

1.1.1. Recettes pétrolières

En 2021, les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 482,2 milliards pour un objectif annuel révisé de 536,0 milliards, soit un taux de réalisation de 90,0%. Elles se répartissent en 409,0 milliards de redevance SNH et 73,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport à 2020, les recettes pétrolières augmentent de 54,0 milliards (+12,6%) suite à la hausse des cours mondiaux du pétrole brut.

1.1.2. Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 3 015,1 milliards, avec un écart positif de 31,2 milliards par rapport à l'objectif de 2 930,1 milliards, soit un taux de réalisation de 102,9 %. Par rapport à l'exercice 2020, elles sont en hausse de 265,8 milliards (+9,7%) en lien avec la bonne mobilisation des recettes fiscales.

1.1.2.1. Recettes fiscales

Au titre de l'exercice 2021, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 2 843,2 milliards pour une prévision annuelle de 2 743,1 milliards, soit un taux

de réalisation de 103,6%. Ce dépassement des prévisions s'observe au niveau des deux composantes que sont les impôts et taxes et, les recettes douanières. Comparées à 2020, les recettes fiscales sont en hausse de 282,6 milliards (+11%).

Les recettes des impôts et taxes représentent 70% du total des recettes fiscales et les recettes douanières 30%.

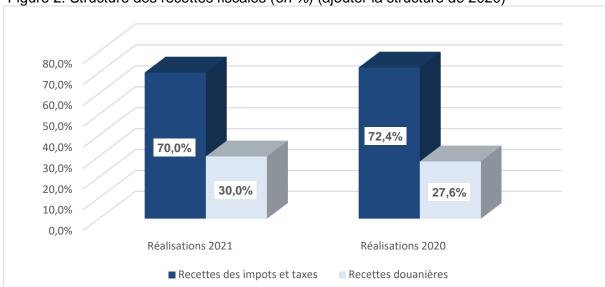


Figure 2: Structure des recettes fiscales (en %) (ajouter la structure de 2020)

Source: MINFI/DGB

1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes

Sur un objectif de recettes des impôts et taxes de 1 938,4 milliards, un montant de 1 990,9 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 102,7%. Comparées aux recettes de 2020, ces réalisations sont en hausse de 138,1 milliards (+7,5%).

Cette performance s'explique par les réformes de dématérialisation des procédures et de réorganisation des services fiscaux qui ont conduit à un meilleur suivi des contribuables notamment :

- l'immatriculation en ligne des contribuables et l'obligation de présenter le Numéro Identifiant Unique (NIU) pour toutes les opérations à caractère économique ;
- le règlement des impôts et taxes par télépaiement à la Direction des Grandes Entreprises (DGE);
- l'extension de la télé-déclaration sur l'ensemble des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) du territoire national ;
- l'implémentation du paiement des impôts et taxes par téléphone portable pour les petits contribuables et la généralisation du paiement des impôts et taxes en espèces auprès des guichets de banques ;

- la création de deux (02) nouveaux Centres Régionaux des Impôts (CRI),
 à Yaoundé et à Douala ;
- la capitalisation des résultats des contrôles fiscaux des années passées pour améliorer les paiements spontanés des contribuables.

Ces réformes ont également contribué à sécuriser les recettes, à élargir l'assiette et à faciliter les obligations fiscales des contribuables.

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent une bonne performance :

- Droits d'accises: sur un objectif de 225,0 milliards, un montant de 270,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 120,2% et une hausse de 24,9 milliards (+10,2%) par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement desdits droits dans le secteur brassicole, résultat d'une part de la croissance de l'activité et d'autre part des contrôles fiscaux menés en 2020 avec pour effet l'amélioration des paiements spontanés de 2021;
- <u>Impôt sur les sociétés non pétrolières</u>: par rapport à l'objectif de 340,0 milliards, il a été recouvré un montant de 394,3 milliards, soit un taux de réalisation de 116,0%. Comparées aux réalisations de 2020, ces recettes sont en hausse de 42,0 milliards (+11,9%), du fait principalement de l'accroissement du rendement des soldes annuels payés aux mois de mars et d'avril (+13,9 milliards);
- <u>Droits d'enregistrement et timbres</u>: 120,3 milliards mobilisés avec un taux de réalisation de 106,9%, du fait de la bonne tenue des droits d'enregistrement sur la commande publique;
- Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP): sur un objectif de 132,0 milliards, un montant de 146,8 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 111,2%, du fait notamment de la mesure nouvelle de la loi de finances 2021(article 235 bis), qui prévoit la suspension immédiate des marketeurs qui ne se sont pas acquittés de la TSPP.

Toutefois, cette performance a été atténuée par un recul de certains impôts notamment :

- Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers : la baisse de 8,7 milliards (-16,0%) est la conséquence de l'interdiction de distribution des dividendes dans le secteur bancaire par la COBAC ;
- <u>Prélèvement spécial</u>: la diminution de 3,0 milliards (-3,6%) est imputable à la baisse d'activité dans le secteur pétrolier amont du fait de la persistance de la pandémie de la Covid-19.

Tableau 2: Recettes des impôts et taxes (En milliards)

	Objectifs	Réalisa	ations	Taux	Variation (%)	
Type d'impôts et taxes	au 31/12/2021	2021	2020	d'exécution (%)	2021/2020	
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	340,0	394,3	352,3	116,0	+11,9	
Traitements et Salaires	170,0	175,3	164,3	103,1	+6,7	
Revenus des Capitaux Mobiliers	48,0	45,5	54,2	94,9	-16,0	
Prélèvement spécial	95,0	82,5	85,5	86,8	-3,6	
TVA	717,7	657,9	616,4	91,7	+6,7	
Taxe spéciale sur les produits pétroliers	132,0	146,8	135,7	111,2	+8,2	
Droits d'accises	225,0	270,4	245,5	120,2	+10,2	
Recettes des forêts	24,4	18,5	17,3	75,9	+6,5	
Droits et taxes d'enregistrement	63,3	71,1	65,4	112,3	+8,7	
Droits de Timbre	49,2	49,2	39,2	99,9	+25,5	
Autres recettes des impôts	73,9	79,4	77,0	107,4	+3,1	
TOTAL	1 938,4	1 990,9	1 852,8	102,7	+7,5	

Source: MINFI/DGI-DGTCFM

1.1.2.1.2. Recettes douanières

Au cours de l'exercice 2021, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 852,3 milliards pour une prévision de 804,7 milliards, soit un taux de réalisation de 105,9%. Par rapport à 2020, les recettes douanières sont en hausse de 144,5 milliards (+20,4%). Cette évolution s'explique par : (i) la reprise de l'activité économique ; (ii) la bonne performance dans certaines unités ; (iii) le rendement fiscal des nouvelles mesures ; (iv) les efforts de recouvrement de la dette des marketeurs ; et (v) le rendement du contentieux.

En effet, les données du commerce extérieur de l'exercice 2021, révèlent comparativement à 2020, une hausse des importations de 17,2% (21,2% hors hydrocarbures) et des exportations de 38,5% (30,8% hors hydrocarbures).

Pour ce qui est de la performance des unités, on note une nette amélioration de la mobilisation des recettes dans les principaux Secteurs des douanes dont un accroissement de 78,7 milliards (+116%) au Sud 2, de 51,8 milliards (+9%) au Littoral 1 et de 6,1 milliards (+11%) au Littoral 2.

Concernant les mesures nouvelles de la loi de finances 2021 notamment celles relatives au droit d'accises, leur rendement est évalué à 6,8 milliards dont 1,9 milliard pour les articles et emballages en matières plastiques et textiles, 1,3 milliard pour les gruaux de maïs, 1,3 milliard pour divers produits alimentaires (préparations et conserves de jambons de l'espèce porcine, sucreries sans cacao, chocolats, produits de la boulangeries), 1,2 milliard pour les ouvrages et mobiliers en bois.

Le recouvrement de la dette des marketeurs a permis de mobiliser 86,7 milliards contre 50,4 milliards en 2020, soit une hausse de 36,3 milliards (+72%).

La bonne tenue du contentieux a été matérialisée par l'augmentation d'une part, des droits compromis qui sont passés à 13,1 milliards contre 9,9 milliards en 2020 et d'autre part, des amendes portées à 14,5 milliards contre 12,6 milliards.

Les recettes à fin décembre 2021, auraient pu être meilleures n'eût été : (i) les nouvelles liquidations impayées des marketeurs y compris la SONARA ; (ii) les exonérations accordées notamment aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage par la Loi de Finances 2021 (-690 millions) ; (iii) le manque à gagner des APE de 15,7 milliards après 9,6 milliards en 2020.

Tableau 3: Exécution des recettes douanières (en milliards)

Libellés		2020				2021			
	Prév.	Réal	Taux Real (%)	Prév.	Réal	Taux Real (%)	Valeur	%	
Recettes douanières	650,0	707,8	108,9	804,7	852,3	105,9	144,5	20,4	
Droit de Douane à l'importation	276,8	301,0	108,7	344,6	348,8	101,2	47,8	15,9	
TVA à l'importation	295,3	319,9	108,3	357,9	396,1	110,7	76,2	23,8	
Droits d'accises	37,1	38,4	103,5	50,4	58,1	115,4	19,7	51,3	
Droits de sortie	26,4	32,7	124,2	44,8	38,5	86,0	5,8	17,7	
Taxe informatique	5,9	6,8	116,4	1,4	1,1	80,5	-5,7	-83,8	
Autres impôts et taxes non classés ailleurs	8,5	8,9	104,7	5,6	9,8	174,8	0,9	10,1	

Source : DGD

1.1.2.2. Recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État); des recettes de services (produits de la vente de biens et services); des cotisations pour la retraite; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, recettes exceptionnelles, redevances portuaires ...).

Encadré 3 : Potentiel des recettes non fiscales

En 2019, le Ministère des Finances a réalisé un audit sur les recettes non fiscales (RNF) qui a permis d'identifier 1 156 catégories de recettes non fiscales. Du rapport d'audit, il ressort que seulement 600 catégories de ces recettes sont régulièrement suivies dans le cadre de la mobilisation et de la sécurisation.

Le potentiel actuel des recettes non fiscales est estimé à 620 milliards en moyenne contre environ 160 milliards actuellement recouvré. Parmi les enjeux et défis liés à la mobilisation des RNF, il y a lieu de citer : l'optimisation des recettes internes, l'accroissement de la transparence et de la redevabilité des acteurs, la modernisation des administrations et, l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

En vue d'une meilleure mobilisation des RNF, le Ministère des Finances accompagne les administrations sectorielles dans le processus d'optimisation de la mobilisation de leurs restes à recouvrer. Ainsi, l'action conjointe MINFI/MINDCAF de recouvrement forcé des restes à recouvrer au Ministère en charge des domaines, du cadastre et des affaires foncières a permis de recouvrer 1,8 milliard de dette foncière et cadastrale envers l'Etat en 2021. Cette activité se poursuit sur le terrain également avec le MINEPDED, le MINEE, le MINDHU et le MINMIDT; l'objectif étant ici d'apurer 18,9 milliards de reste à recouvrer constatés au sein de ces administrations.

Tableau: Opérations de recouvrement forcé réalisés en appui aux administrations sur les restes à recouvrer

Administrations	Période	Montants dus	Montants recouvrés	Reste à recouvrer
MINDCAF	2019-2020	8 229 891 602	1 838 195 318	6 394 696 284
MINNDHU	2013-2021	5 236 812 138	5 236 812 138	0
MINEPDED	2010-2021	3 964 750 000	49 000 000	3 915 750 000
MINEE	2013-2021	956 998 114	0	956 998 114
MINMITDT	2014-2021	499 928 622	0	499 928 622
TOTAL		18 888 380 476	7 121 007 456	11 767 33 020

L'accompagnement des ministères concerne également les actions d'optimisation des RNF à court, moyen et long terme.

A court terme, on peut citer : (i) l'élaboration et le suivi des bulletins harmonisés d'émission pour les RNF ; (ii) l'accompagnement des administrations sectorielles dans le processus de détection, de maturation des potentiels niches de recettes non fiscales préalablement identifiées et leur insertion dans la loi de finances ; (iii) le suivi des recettes affectées ; (iv)la rationalisation de la carte des régies de recettes ; (v) la mise en place d'un chronogramme des descentes inopinées dans les administrations afin de s'assurer que le processus d'émissions et de recouvrement se fait conformément aux disposition règlementaires en vigueur ; (vi) l'élaboration d'une circulaire d'encadrement des procédures d'ordonnancement, de recouvrement et de contrôle des RNF ; (vii) le suivi des excédents issus du plafonnement des budgets de certains établissements publics qui sont reclassés en recettes non fiscales et reversés dans le budget général ; (viii) la mise en place d'un dispositif de suivi du recouvrement des dividendes et autres produits financiers à recevoir ; (ix) le suivi et le contrôle des restes à recouvrer des RNF.

A moyen et long termes, il est envisagé : (i) la mise en place du comité interministériel de pilotage du projet de dématérialisation des procédures de collecte et de recouvrement des recettes non fiscales ; (ii) la mise en place des plates-formes entre le MINFI et les administrations sectorielles, chargées de la détection des niches des RNF et l'inscription de ces recettes dans la loi de finances ; (iii) l'harmonisation et l'intégration de la codification de ces recettes dans la nomenclature budgétaire ; (iv) l'actualisation et l'adaptation des textes constituant la base juridique de collecte.

Source : MINFI/DGB-DGTCFM

Les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 171,9 milliards, soit un taux de réalisation de 91,9% par rapport aux prévisions de la LFR. En glissement annuel, elles sont en baisse de 16,8 milliards.

Tableau 4: Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)

Libellés	2020	2021	2021	Variation (%)	Taux
	Réalisation	LFR	Réalisation	2021/2020	d'exécution (%)
Revenu du domaine	5,1	4,2	6,9	35,3	164,3
Recettes des services	31,2	55,3	38,7	24,0	70,0
Cotisations pour la retraite	55,3	60	55,4	0,2	92,3
Droit de transit pétrolier	36,8	25	31,4	-14,7	125,6
Autres recettes non fiscales	60,3	42,5	39,5	-34,5	92,9
Total recettes non fiscales	188,7	187	171,9	-8,9	91,9

Source : MINFI/DGB-DGTCFM

Les revenus du domaine

Les revenus du domaine se chiffrent à 6,9 milliards à fin 2021, soit un taux de réalisation de 164,3%. En glissement annuel, ils augmentent de 1,8 milliard (+35,3%).

Les recettes des services

Elles s'élèvent à 38,7 milliards en 2021, soit un taux de réalisation de 70%. En glissement annuel, elles augmentent de 7,5 milliards (+24%).

Cotisations pour la retraite

En 2021, les cotisations pour la retraite s'établissent à 55,4 milliards, soit un taux de réalisation de 92,3%. Par rapport à l'exercice 2020, elles sont en hausse de 100 millions.

Droit de transit pétrolier

Les recettes y afférentes se chiffrent à 31,4 milliards, soit un taux de réalisation de 125,6% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles diminuent de 5,4 milliards (-14,7%) du fait de la diminution du volume de pétrole exporté par le Tchad.

Autres recettes non fiscales

Elles sont constituées essentiellement des dividendes, de la redevance portuaire et des recettes exceptionnelles. Elles se chiffrent à 39,5 milliards, soit un taux de réalisation de 92,9% relativement à la loi des finances rectificative. En glissement annuel, elles diminuent de 20,8 milliards (-34,5%). Cette évolution s'explique par :

- la baisse de 25,8 milliards des recettes exceptionnelles due aux bons de caisse retournés impayés. Ces recettes avaient fortement augmenté en 2020 avec l'effet COPPE;
- la diminution de 2,3 milliards des dividendes des actions et participations due au recul de l'activité économique en 2020.

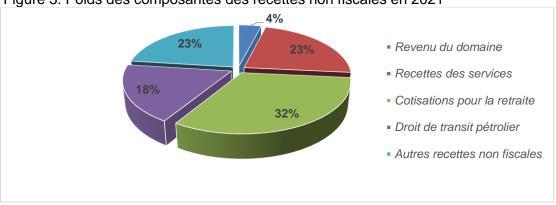


Figure 3: Poids des composantes des recettes non fiscales en 2021

Source: MINFI/DGB

1.2. Emprunts et dons

La loi de finances de 2021 a prévu au titre des emprunts et dons un montant de 1 929,1 milliards. Au terme de l'exercice, leur mobilisation est de

1 555,4 milliards, soit un taux d'exécution de 80,6%, en augmentation de 79,9 milliards (+5,4%) par rapport à l'exercice 2020.

1.2.1. Emprunts

Les emprunts sont constitués des prêts, des émissions des titres publics et des emprunts bancaires. En 2021, les emprunts ont été mobilisés à hauteur de 1 444,9 milliards sur une prévision révisée de 1 864,4 milliards, soit un taux d'exécution de 77,5%.

1.2.1.1. Prêts

Les prêts intègrent les prêts-projets et les prêts-programmes (prêts FMI et autres appuis budgétaires). Les tirages sur les prêts projets sont de 404,4 milliards correspondant à un taux de réalisation de 57,5%. Par rapport à l'exercice 2020, ils baissent de 45,1 milliards (-10%).

S'agissant des prêts FMI, ils se situent à 148,6 milliards sur une prévision de 161,0 milliards. Les autres appuis budgétaires, portés par la BAD, ont été mobilisés à hauteur de 55,2 milliards, soit un taux d'exécution de 80,0% par rapport aux prévisions revues à 69,0 milliards.

1.2.1.2. Emission des titres publics

Les émissions de titres publics concernent les Bons de Trésor Assimilables (BTA), les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis par l'Etat sur le marché des titres publics à souscription libre, par adjudication au niveau des Etats membres de la CEMAC, ainsi que les eurobonds sur le marché international. S'agissant des eurobonds, le Gouvernement a fait le choix au courant de l'exercice 2021 de racheter une partie de l'eurobond émis en 2015 afin de réduire le risque de surendettement qui pèse sur la dette extérieure.

Le financement net du budget par émissions de titres publics est de 819,1 milliards, contre 386,1 milliards en 2020. Il comprend 449,3 milliards d'eurobond, 356,0 milliards d'OTA et 13,8 milliards de BTA. Par rapport à l'objectif de 800,0 milliards prévu dans la loi de finances rectificative 2021, le financement net est en dépassement de 19,1 milliards.

Les émissions de BTA se sont situées à 454,0 milliards contre les remboursements de 440,2 milliards, soit un financement net du budget par les BTA de 13,8 milliards. Les remboursements sont constitués de 227,2 milliards de BTA émis en 2020 et de 213,0 milliards émis en 2021. L'encours des BTA au 31 décembre 2021 est de 241,0 milliards.

Le volume global des OTA levées se situe à 356 milliards dont la moitié a une maturité de 5 ans. Il s'est replié de 1,3% par rapport à 2020 où il se situait à

360,7 milliards. L'encours au 31 décembre 2021 se situe à 1035,0 milliards, en hausse de 30,6% par rapport au 31 décembre 2020.

Tableau 5: Répartition des OTA par maturité

Maturité	Montant (en milliards)	Poids (%)
02 ans	45	12,6
03 ans	30,5	8,6
05 ans	178,5	50,1
06 ans	67	18,8
07 ans	35	9,8
Total	356	100,0

Source : MINFI/DGTCFM

Au total, l'émission des titres publics a permis de mobiliser un montant de 1 046,3 milliards dont 241,0 milliards de BTA, 356,0 milliards d'OTA et 449,3 milliards d'eurobond.

1.2.1.3. Emprunts bancaires

Sur une prévision révisée de 111,0 milliards, les emprunts bancaires ont été mobilisés à hauteur de 10,3 milliards, soit un taux d'exécution de 9,3%. Ils baissent de 170,7 milliards par rapport à l'exercice 2020 où les décaissements ont connu un pic avec la finalisation des chantiers de la CAN et des centres hospitaliers de référence construits dans le cadre du PLANUT.

Tableau 6: Emprunts (en milliards)

	2020		2021		Variati	ion	Taux
Libellés	Réalisation	LFI	LFR	Réalisation	2021/2020		d'exécution
				rrounounon	(milliards)	(en %)	(%)
Prêts projets	449,5	703,4	703,4	404,4	-45,1	-10,0	57,5
Prêts programmes	378,6	260	230	203,8	-174,8	-46,2	88,6
Prêts FMI	268,3	0	161	148,6	-119,7	-44,6	92,3
Autres appuis budgétaires	110,3	260	69	55,2	-55,1	-50,0	80,0
Émissions des titres	386.1	350	800	819,1	433	112.1	102,4
publics	300,1	330	800	019,1	455	112,1	102,4
OTA et BTA	386,1	350	350	369,8	-16,3	-4,2	105,7
Eurobonds			450	449,3	449,3	-	99,8
Financement bancaire	181	50	111	10,3	-170,7	-94,3	9,3
Autres emprunts extérieurs	45,4	0	20	7,3	-38,1	-83,9	36,5
TOTAL FINANCEMENT	1 440,6	1 363,4	1 864,4	1 444,9	4,3	0,3	77,5

Source: MINFI/DGTCFM-CAA

1.2.2. Dons

Les dons comprennent les dons-projets, et les dons-programmes issus de la coopération avec les partenaires au développement. En 2021, les tirages sur dons sont évalués à 110,6 milliards pour une prévision annuelle de 64,7 milliards, soit un taux de réalisation de 170,9%. Ces tirages sont composés de dons programmes à hauteur de 24,2 milliards tandis que les dons projets s'élèvent à 86,4 milliards.

DEUXIEME PARTIE: CHARGES BUDGETAIRES

Conformément à l'ordonnance N°2021/003 du 7 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, l'enveloppe globale des charges du budget général est passée de 4 670,0 milliards à 5 235,2 milliards, en hausse de 565,2 milliards. Les virements et les transferts de crédits intervenus au cours de l'année 2021 ont impacté les dotations de la LFR et modifié les autorisations des dépenses votées, conformément à l'article 38 de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Ainsi, les dotations de la LFI ont connu dans la LFR des modifications, qui ont à leur tour subi des changements suite aux virements et transferts de crédits précités. L'exécution des charges du budget dans le présent rapport est présentée sur la base des ordonnancements de la LFR, car celle-ci constitue l'autorisation des dépenses ayant reçu l'aval du Parlement.

Sur cette base, les dépenses ordonnancées s'élèvent à 5 090,3 milliards, soit un taux d'exécution de 97,2%. A titre de rappel, les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique.

Tableau 7: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)

Libellés	LFI 2021 (a)	LFR 2021 (b)	LFR révisée 2021 (c)	Ordonnance ment 2020 (d)	Ordonnancement 2021 (e)	Taux d'exécutio n (%)	Variation 2021/2020(%)
A-DEPENSES COURANTES	2 334,1	2 489,1	2 851,8	2 536,1	2 806,5	112,8	10,7
I - Dépenses de personnel	1 069,5	1 069,5	1 078,6	1 052,0	1 075,0	100,5	2,2
Traitements (Salaires)	1 009,3	1 009,3	1 009,2	978,6	1 008,1	99,9	3,0
Autres dépenses de personnel	60,2	60,2	69,4	73,4	66,9	111,1	-8,9
II - Biens et services	739,0	794,0	1 030,0	876,0	989,8	124,7	13,0
III - Transferts et subventions	525,6	625,6	743,2	608,1	741,7	118,6	22,0
Bourses et subventions	285,6	385,6	507,5	374,2	506,0	131,2	35,2
Transfert (Pensions y compris)	240,0	240,0	235,7	233,9	235,7	98,2	0,8
B-DEPENSES EN CAPITAL	1 352,0	1 352,0	1 189,1	1 061,9	1 104,7	81,7	4,0
I - Dépenses d'investissement sur RI	583,2	583,2	635,5	566,3	582,9	99,9	2,9
Ressources Internes (RI) Administrations	483,1	483,1	492,9	419,4	445,2	92,2	6,2
Dépenses d'intervention	100,1	100,1	142,6	146,9	137,7	137,6	-6,3
II – Participation	20,0	20,0	20,0	16,8	19,9	99,5	18,5
III - Réhabilitation / Restructuration	15,0	15,0	13,0	8,8	11,1	74,0	26,1
IV - Financement extérieur	733,8	733,8	520,6	470,0	490,8	66,9	4,4
C - DETTE PUBLIQUE	983,9	1 394,1	1 194,3	765,6	1 179,1	84,6	54,0
I - Dette publique intérieure	492,9	674,1	447,3	412,2	443,1	65,7	7,5
Principal Principal	355,7	536,9	294,6	259,5	294,3	54,8	13,4
Intérêts	65,2	65,2	85,7	73,7	76,8	117,8	4,2
Remboursement Crédits TVA	72,0	72,0	67,0	79,0	72,0	100,0	-8,9
II - Dette publique extérieure	491,0	720,0	747,0	353,4	736,0	102,2	108,3
Principal	327,5	595,0	578,4	217,9	571,2	96,0	162,1
Intérêts	163,5	125,0	168,6	135,5	164,8	131,8	21,6
DEPENSES BUDGETAIRES (A+B+intérêts)	3 914,8	4 031,3	4 295,2	3 807,2	4 152,8	103,0	9,1
CHARGES BUDGETAIRES (A+B+C)	4 670,0	5 235,2	5 235,2	4 363,6	5 090,3	97,2	16,7

Source : MINFI/DGB

2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Les dépenses courantes comprennent les dépenses de personnel, les achats des biens et services, et les transferts et subventions. En 2021, les dépenses courantes s'établissent à 2 806,5 milliards sur une prévision de 2 489,1 milliards, soit un taux d'exécution de 112,8%. Par rapport à 2020, elles augmentent de 270,4 milliards en lien avec la hausse des dépenses de biens et services.

2.1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements et salaires (94,4%) et les autres dépenses de personnel (5,6%). Au terme de l'exercice 2021, elles ont été exécutées à hauteur de 1 075,0 milliards sur une prévision de 1 069,5 milliards, soit un taux d'exécution de 100,5%.

Comparativement à 2020, les dépenses de personnel se sont accrues de 23,0 milliards (+2,2%) en raison principalement de : i) l'accroissement des effectifs dû aux recrutements des ex-temporaires de certaines administrations et des enseignants du supérieur ; ii) la poursuite de l'apurement de la dette des enseignants du MINESEC ; iii) la prise en charge des chefs traditionnels.

Par ailleurs, des économies budgétaires ont été réalisées dans le cadre des actions d'assainissement suivantes :

- le contrôle avant paiement des rappels qui a permis de faire des économies d'environ 1,3 milliard;
- l'audit, puis le recouvrement des soldes de comptes des agents publics décédés auprès des banques qui a ramené 18,6 milliards dans les caisses de l'Etat;
- le contrôle et la sécurisation du fichier des ayants droit et des bénéficiaires des pensions d'invalidité. Ces actions ont permis d'une part, de suspendre 4 799 pensions de réversion ou d'invalidité pour une incidence de 11,5 milliards et d'autre part, de clôturer 15 054 pensions temporaires pour orphelins et d'invalidité orphelins pour une incidence de 8 milliards;
- le toilettage du fichier consulaire a permis de détecter des soldes frauduleuses d'un montant de 2,8 milliards pour lequel des ordres de recette ont été émis à l'encontre des fraudeurs ;
- l'identification et la suspension des matricules multiples qui ont conduit à la convocation de plus de 1 700 agents de l'Etat pour double matricule.

Les autres dépenses de personnel quant à elles ont été exécutées à hauteur de 66,9 milliards en 2021 pour une prévision de 60,2 milliards, soit un taux d'exécution de 111,1%. Comparativement à 2020 où elles étaient de 73,4 milliards, ces dépenses diminuent de 6,5 milliards (-8,9%).

2.1.1.2. Biens et services

Les dépenses des biens et services sont celles qui concernent les acquisitions des biens et des services destinés au fonctionnement de l'administration. En 2021, elles sont exécutées à hauteur de 989,8 milliards sur une dotation révisée de 794,0 milliards, soit un taux d'exécution de 124,7%. Comparées à l'exercice 2020, les dépenses de biens et services enregistrent une hausse de 113,8 milliards (+13,0%).

2.1.1.3. Transferts et subventions

Les transferts et subventions sont composés des bourses et subventions et, des transferts. Au terme de l'exercice 2021, ces dépenses s'élèvent à 741,7 milliards pour une prévision de 625,6 milliards, soit un taux d'exécution de 118,6%. Par rapport à l'exercice 2020, les dépenses de transferts et subventions augmentent de 133,6 milliards (+22,0%) du fait de l'augmentation des subventions.

Les bourses et subventions sont constituées des subventions à verser, des bourses et stages et, des contributions. Elles ont été exécutées à hauteur de 506,0 milliards sur une dotation de 385,6 milliards, soit un taux d'exécution de 131,2%. Par rapport à 2020, les bourses et subventions sont en hausse de 131,8 milliards, en lien avec la hausse de la subvention des prix de carburants à la pompe.

Les ordonnancements effectués au titre des transferts (y compris les pensions) en 2021 s'élèvent à 235,7 milliards pour une dotation de 240 milliards, soit un taux d'exécution de 98,2%. Par rapport à 2020, les transferts augmentent de 1,8 milliard.

2.2. Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur financements extérieurs.

A fin décembre 2021, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 1 104,7 milliards (490,8 milliards sur financements extérieurs, 582,9 milliards sur ressources propres et 31,0 milliards en dépenses de restructuration) sur une dotation révisée de 1 352,0 milliards, soit un taux d'exécution de 81,7%. Comparées aux réalisations de 2020, les dépenses d'investissement enregistrent une hausse de 42,8 milliards (+4,0%).

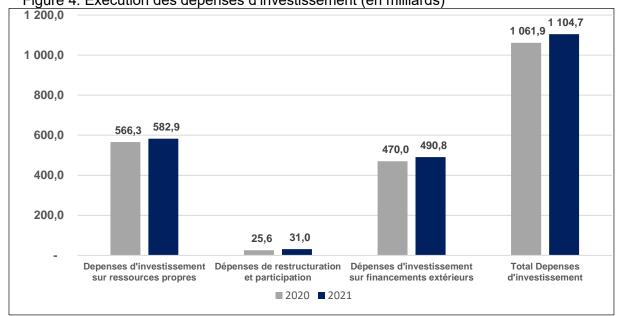


Figure 4: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards)

Source: MINFI/DGB

2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes à fin décembre 2021 s'élèvent à 582,9 milliards sur une dotation révisée de 583,2 milliards, soit un taux d'exécution de 99,9%. En glissement annuel, elles sont en hausse de 16,6 milliards (+2,9%), en lien avec l'accélération de la consommation des crédits d'investissement en vue de l'achèvement de certains projets d'infrastructure.

L'exécution des dépenses sur crédits à gestion centrale se situe à 511,6 milliards pour une dotation révisée de 531,1 milliards, soit un taux d'exécution de 96,3 %. L'exécution des dépenses en capital sur crédits délégués et ressources transférées aux CTD est de 121,6 milliards pour une dotation révisée de 135,5 milliards, soit un taux d'exécution de 89,7 %.

S'agissant des ressources internes à gestion centrale, elles financent entre autres :

- les fonds de contrepartie des projets à financements conjoints dont l'exécution des dépenses est de 84,8 milliards sur une dotation de 86,1 milliards, soit un taux d'exécution de 98,1%;
- les projets du PLANUT dont l'exécution des dépenses est de 48,5 milliards sur une dotation 48,9 milliards, soit un taux d'exécution de 99,3%;
- les projets du Plan Triennal Spécial Jeunes dont l'exécution des dépenses est de 2,7 milliards sur une dotation révisée de 2,7 milliards, soit un taux d'exécution de 99,9%.

2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs

A fin décembre 2021, les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 490,8 milliards pour une dotation révisée de 733,8 milliards, soit un taux d'exécution de 66,9 %. En glissement annuel, elles sont en hausse de 20,8 milliards (+4,4%), en lien avec l'augmentation des décaissements sur la forme de dons.

Les décaissements sous la forme de prêts sont de 404,4 milliards sur un plafond de 703,4 milliards dont 176,8 milliards de prêts concessionnels et 227,6 milliards de prêts non concessionnels. Cette contreperformance est due à un faible niveau de réalisations de certains projets du secteur des infrastructures à l'instar de la « 2ème phase du Port de Kribi », dont le taux des décaissements est de 2,72 % sur un plafond de 41 milliards.

2.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au titre de l'exercice 2021, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 1 179,1 milliards sur une prévision révisée de 1 394,1 milliards, soit un taux d'exécution de 84,6%. Comparativement à 2020, il est en hausse de 413,5 milliards, tiré par le service la dette extérieure. Le ratio du service de la dette sur les recettes internes est de 33,7% contre 24,1% en 2020.

2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure au titre de l'exercice 2021 se situe à 443,1 milliards, pour une prévision de 674,1 milliards, soit un taux d'exécution de 65,7%. Il inclut notamment les remboursements des crédits de TVA à hauteur de 72,0 milliards et le paiement du principal d'un montant de 294,3 milliards. Par rapport à 2020, il augmente de 30,9 milliards (+7,5%), ce qui s'explique par l'augmentation du service de la dette structurée notamment celle bancaire, ainsi que celle des marketeurs.

2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au titre de l'exercice 2021, le service de la dette publique extérieure s'élève à 736,0 milliards sur une dotation de 720,0 milliards, soit un taux d'exécution de 102,2%. Il se répartit en 571,2 milliards au titre du principal et 164,8 milliards pour les intérêts. Comparativement à 2020, il est en hausse de 382,6 milliards (+108,3%) du fait de l'opération de rachat de l'Eurobond émis en 2015 d'un montant de 433 milliards.

TROISIEME PARTIE: RESULTATS BUDGETAIRES

La reprise de l'économie mondiale couplée à la bonne tenue des cours mondiaux des produits exportés par le Cameroun a permis l'amélioration des résultats budgétaires sous le prisme d'une loi de finances rectificative. Cela se traduit par la réduction des déficits budgétaires, le respect de la plupart des critères du nouveau programme économique et financier ainsi que ceux de la surveillance multilatérale en zone CEMAC.

3.1. Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et ressort les différents soldes caractéristiques de l'exécution du budget 2021.

Tableau 8: Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

MONTANT	DEPENSES	MONTANT
3 535,00	DEPENSES COURANTES	3 048,10
2 843,20	Intérête et commissions	241,6
72	milerets et commissions	241,0
2 771,20	Dépenses de personnel	1075
482,2	Biens et services	989,8
171,9	Transforts sourcets	7/1 7
3 425,30	Transferts courants	741,7
110,6	DEPENSES EN CAPITAL	1 104,70
24,2	Financements extérieur	490,8
86,4	Ressources propres	582,9
0	Participation/Restructuration	31
	AUTRES DEPENSES	7,3
	Prêts nets	7,3
3 535,90	DEPENSES BUDGET GENERAL	4 160,10
- COMPTES SPE	CIAUX DU TRESOR	
103,8	Comptes d'affectation spéciale	103,8
103,8	Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et	
103,6	ses répercussions économique et sociale	103,8
42,2	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons)	103,8 42,2
42,2 3 639,70	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons) TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	
42,2 3 639,70 III - SC	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons) TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT DLDES	42,2
42,2 3 639,70	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons) TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	42,2
42,2 3 639,70 III - SC	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons) TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT DLDES En % du PIB -2,5	42,2
42,2 3 639,70 III - SO Montant	sociale Fonds de concours Covid-19 (Dons) TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT DLDES En % du PIB	42,2
	3 535,00 2 843,20 72 2 771,20 482,2 171,9 3 425,30 110,6 24,2 86,4 0 3 535,90 -COMPTES SPE 103,8	3 535,00 2 843,20 72 Intérêts et commissions Dépenses de personnel Biens et services Transferts courants Transferts courants Dépenses En CAPITAL Financements extérieur Ressources propres Participation/Restructuration AUTRES DEPENSES Prêts nets DEPENSES BUDGET GENERAL Dont Fonds spéciale Dont Fonds spéciale de solidarité Deserticipation Depenses propres Depenses Budget General Dont Fonds spéciale de solidarité Depenses Depenses Depenses Budget General Depenses Budget General Dont Fonds spéciale de solidarité Depenses Budget General Depenses Gener

Source : DGB

3.1.1. Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes et les dépenses totales. Un solde négatif (lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes) exprime un déficit budgétaire tandis qu'un solde positif traduit un excédent budgétaire. En 2021, le déficit est de 624,2 milliards, soit 2,5% du PIB et en amélioration par rapport à 2020, où il était de 3,1% du PIB. Il se réduit de 0,6 point de pourcentage par rapport au ratio prévu dans la LFR.

3.1.2. Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. Il est un indicateur de la capacité du pays à faire face à ses engagements sans recourir aux ressources extérieures.

En 2021, le solde primaire est déficitaire de 382,6 milliards sur une prévision révisée de 506,7 milliards. Ce déficit est de 1,5% du PIB contre 2,6% en 2020.

3.1.3. Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières. Le déficit du solde primaire non pétrolier est de 864,8 milliards en 2021 contre 1 034,2 milliards en 2020.

Tableau 9: Évolution des soldes budgétaires de 2020 à 2021 (en milliards)

Nature du solde	Montant LFR 2021	Réalisation 2020	Réalisation 2021	Variation 2021/2020
Solde primaire	-506,7	-606,0	-382,6	+223,4
% du PIB	-2,1	-2,6	-1,5	
Solde primaire non pétrolier	-1042,7	-1 034,2	-864,8	+169,4
% du PIB	-4,3	-4,5	-3,5	
Solde global	-753,9	-815,2	-624,2	+191
% du PIB	-4,3	-3,6	-2,5	

Source : MINFI/DGB

3.2. Indicateurs de suivi du programme économique et financier

Dans le cadre du nouveau programme appuyé par la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit sur la période 2021-2024, cinq (05) critères de performance ont été retenus pour sa mise en œuvre satisfaisante. Au 31 décembre 2021, les principaux résultats obtenus se présentent ainsi qu'il suit :

3.2.1. Recettes non pétrolières

En s'établissant à 3015,1 milliards sur un objectif plancher du programme de 2 930 milliards, le Cameroun a respecté le critère sur les recettes non pétrolières.

3.2.2. Accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs

En 2021, les arriérés accumulés se sont élevés à 37 milliards, en-dessous du plafond de 81 milliards fixé par le programme économique et financier. Le pays a ainsi observé le critère sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs.

3.2.3. Dépenses sociales

Les dépenses sociales sont les dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenants dans les secteurs sociaux (MINSANTE, MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINTSS, MINJEC, MINPROFF, MINAS), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages), les dépenses liées au CAS COVID et les dépenses du Projet Filets Sociaux.

À fin décembre 2021, les dépenses sociales exécutées base ordonnancement, se sont chiffrées à 1 126,0 milliards pour une dotation révisée de 1 135.1 milliards, soit un taux d'exécution de 99,2 %. Comparativement à la cible de 1 111 milliards, elles sont en dépassement de 15 milliards, traduisant ainsi le respect de la cible sur les dépenses sociales.

Tableau 10: Exécution des dépenses sociales en 2021 (en milliards)

INTERVENTIONS DANS LES MINISTERES	CP LFR (a)	CP révisés (b)	Ordo. hors avances (c)	Salaires, pensions et avance de trésorerie à régulariser (d)	Ordonnancements globaux (e)=(c)+(d)	Taux d'ordo. (%) (f) = (e)/(b)	Taux de reste à Ordo. (%) (g) = [(b) - (e)]/(b)
	739.5	734.9	622.3	79.4	701.6	95.5	4.5
A - Dépenses courantes	569.1	568.5	509.6	55.3	565.0	99.4	0.6
Dépenses de personnel							
Biens et services	132.2	132.9	81.6	23.7	105.2	79.1	20.9
Transferts et subventions	38.2	33.5	31.1	0.4	31.4	94.0	6.0
B - Dépenses en capital	139.5	146.5	66.9	83.4	150.3	102.6	-2.6
Dépenses d'investissement sur RIO	63.2	70.2	30.7	18.5	49.1	70.0	30.0
Financement extérieur	76.3	76.3	36.2	65.0	101.2	132.6	-32.6
Total des interventions dans les ministères	879	881.4	689.1	162.8	852.0	96.7	3.3
AUTRES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT							
Régies d'avance	8.3	8.3	8.3	0.0	8.3	99.9	0.1
Chapitres Communs	0.0	9.2	9.2	0.0	9.2	100.0	0.0
CAS COVID-19	100.0	100.0	93.7	0.0	93.7	93.7	6.3
Subventions des prix administrés	100.0	100.0	119.8	0.0	119.8	119.8	-19.8
Projet Filets Sociaux	15.2	15.2	17.2	0.0	17.2	113.2	-13.2
FINEX hors loi des finances	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0	0.0
Recettes affectées	21.0	21.0	25.9	0.0	25.9	123.1	23.1
Total des autres interventions du gouvernement	244.5	253.7	274.0	0.0	274.0	108.0	-3.5
TOTAL DEPENSES SOCIALES	1123.5	1135.1	963.2	162.8	1126.0	204.7	-0.2

Source: MINFI/DGB.

3.2.4. Interventions directes de la SNH

Pour un plafond d'exécution des dépenses directes de 145 milliards, le montant exécuté s'est situé à 223,7 milliards en dépassement de 78,7 milliards. Le Cameroun n'a pas respecté cette cible.

3.2.5. Solde primaire non pétrolier

En 2021, le solde primaire non pétrolier s'est établi à -864,8 milliards, au-dessus du plancher de -1 078,0 milliards retenu dans le PEF.

Tableau 11: Critères et cibles du programme économique et financier à fin décembre 2021

Libellés	Critères/Cibles	Résultats
Plancher sur les recettes non pétrolières	2 930	3 015,1
Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs	-81	-37
Plancher sur les dépenses sociales	1 111	1 126
Plafond sur les interventions directes de la SNH	145	223,7
Plancher sur le solde primaire non pétrolier (base ordonnancement)	-1 078	-864,8

Source : MINFI/DP

3.3. Indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC

Généralement, l'état des finances publiques peut être analysé par une batterie d'indicateurs, chacun étant adapté à une question, les insuffisances de l'un pouvant être compensées par les caractéristiques de l'autre. Les indicateurs permettent de comparer les résultats de l'exécution budgétaire aux objectifs de surveillance multilatérale ou du programme économique et financier.

3.3.1. Solde budgétaire de référence (en % du PIB)

Il correspond au solde global hors pétrole augmenté de 80% du ratio moyen des recettes pétrolières sur le PIB au cours des trois dernières années. En 2021, il s'est établi à -2,6% du PIB, en dessous de la norme communautaire établie à -1,5% du PIB. Le Cameroun n'a donc pas respecté ce critère.

3.3.2. Taux d'endettement public

Au terme de l'année 2021, l'encours de la dette s'est accru de 969 milliards pour se situer à 10 220 milliards, soit 40,8% du PIB. Toutefois, la dynamique d'endettement a été influencée par un allégement du service de la dette extérieure en liaison avec la prorogation de l'Initiative de suspension du service de la dette, ainsi que son reprofilage à court et moyen terme, du fait du rachat de l'Eurobond émis en 2015. Le pays a ainsi respecté le critère plafond du ratio d'endettement public de 70% du PIB.

3.3.3. Non accumulation des arriérés

Le Cameroun a accumulé des arriérés à hauteur de 37 milliards en 2021 ; il n'a pas respecté le critère sur la non accumulation des arriérés.

3.3.4. Taux de pression fiscale

Il définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale et traduit l'effort de recouvrement des ressources de l'Etat pour faire face à ses charges. Le taux de pression fiscale est passé de 11,3% en 2020 à 11,7% en 2021, inférieur au seuil de 17% retenu par la CEMAC.

3.3.5. Ratio masse salariale sur recettes fiscales

Ce ratio mesure la capacité d'un pays à supporter sa masse salariale à partir des recettes fiscales mobilisées. Il doit être inférieur à 35% selon la norme communautaire. En 2021, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est établit à 38%. Malgré une amélioration par rapport à l'exercice 2020, le Cameroun ne respecte pas ce critère depuis 2017.

Tableau 12: Indicateurs de surveillance multilatérale de la CEMAC

Indicateurs	Seuil	2021
Solde budgétaire de référence (en % du PIB)	> -1,5%	-2,6
Taux d'endettement public (en % du PIB)	<70%	40,8
Non accumulations des arriérés	=0	37,0
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	> 17%	11,7
Masse salariale/recettes fiscales (en %)	<35%	38

Source : MINFI/DP

3.4. Financement

3.4.1. Emplois

Outre le besoin de financement de 624,2 milliards découlant des opérations budgétaires, le Gouvernement a fait face en 2021 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant 1 005,9 milliards composées de l'amortissement de la dette 865,5 milliards, 72,0 milliards au titre du remboursement de crédit de TVA et des paiements au profit des correspondants du Trésor de 68,4 milliards; l'écart de financement étant de 22,9 milliards.

3.4.2. Ressources

Pour couvrir ces besoins, l'État a mobilisé en 2021 des financements d'un montant de 1 653,0 milliards, dont 404,4 milliards de prêts projets, 819,1 milliards d'émissions de titres publics, 203,8 milliards d'appuis budgétaires, 82,3 milliards de financement bancaire (y compris les tirages sur le compte séquestre TVA de 72 milliards) et 7,3 milliards des autres emprunts extérieurs.

Tableau 13: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	624,2	Prêts projets	404,4
Amortissement de la dette	865,5	Emission des Titres publics	819,1
Dette extérieure	571,2	Appuis Budgétaires	203,8
Dette intérieure (hors correspondants)	294,3	Financement bancaire	82,3
Remboursement des crédits TVA	72	Dont compte séquestre TVA	72
Dépenses des correspondants	68,4	Autres emprunts	7,3
		Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	136,1
Ecart de Financement	22,9		
TOTAL	1 653	TOTAL	1 653

Source: DGB

3.5. Gestion de la trésorerie

Au 31 décembre 2021, l'État a enregistré des restes à payer évalués à 532,6 milliards contre 466,7 milliards à fin décembre 2020, soit une hausse de 14,1%. Ce stock contient les arriérés au titre des exercices 2020 et antérieurs qui s'élèvent à 174,5 milliards. Les apurements concernant ces exercices sont de 292,2 milliards. Les soldes cumulés des dépôts des correspondants et des administrations auprès du Trésor Public quant à eux, passent de 845,5 milliards au 31 décembre 2020 à 928,3 milliards, soit un accroissement de 9,8%.

Tableau 14: Etat des restes à payer à fin décembre 2021 (en milliards)

NATURE DE DEPENSES	2020 et antérieurs	Flux 2021	Stock fin 2021
ADP	4,2	15,5	19,7
Biens et services	41,6	132,4	174,0
Capital	61,8	156,2	218,0
dont fonds de contrepartie	4,9	13,4	18,3
Transferts et subventions	46,8	31,0	77,8
Dette flottante	7,8	8,7	16,5
Total	162,1	343,9	506,0
Dépenses COVID-19	12,4	14,2	26,6
TOTAL GENERAL	174.5	358.1	532.6

Source : MINFI/DGTCFM

3.5.1 Exécution du plan de trésorerie

L'année 2021 a été marquée par une mobilisation des ressources base caisse de 3 831,0 milliards, constituées de 2 958,6 milliards de recettes propres et 872,4 milliards de financement (y compris les tirages dans les comptes de réserve). Quant aux dépenses, elles se chiffrent à 3 843,1 milliards dont 3 510,6 milliards des dépenses budgétaires et 332,5 milliards des charges de trésorerie.

Tableau 15: Situation des opérations de trésorerie à fin décembre 2021 (en milliards)

Libellés	2020	2021	varia	ation
	а	b	valeur	%
Total encaissement et financement	5 118,0	3 831,0	-1 287,0	-25,1
Encaissements	2 662,0	2 958,6	296,6	11,1
Financement	2 456,0	872,4	-1 583,6	-64,5
Total Décaissements	5 109,9	3 843,1	-1 266,8	-24,8
Dépenses budgétaires	4 872,6	3 510,6	-1 362,0	-28,0
Charges de trésorerie	237,3	332,5	95,2	40,1
Disponibilités en début de période	20,1	27,5	7,4	36,7
Solde de trésorerie	28,2	15,4	-12,8	-45,3

Source: MINFI/CTRB

3.5.1.1- Recettes propres et financement

Les ressources propres de l'année 2021 enregistrent une hausse 11,1% par rapport à l'année 2020, du fait de la bonne performance des administrations d'assiettes (+7,9% pour la DGI et +12,9% pour la DGD).



Figure 5: Evolutions comparées des recettes propres et des ressources en 2020 et 2021

Source: MINFI/CTRB

Tableau 16: Réalisations des recettes à fin décembre 2021

LIBELLÉS	CUMUL				
LIBELLES	2020	2021	Variation		
TOTAL RESSOURCES PROPRES ET FINANCEMENT	5 118,0	3 831,0	-25,1%		
RESSOURCES PROPRES	2 662,0	2 958,6	11,1%		
DGI	1 647,9	1 777,3	7,9%		
DGD	692,9	782,3	12,9%		
Impôt sur les sociétés pétrolières	105,9	73,2	-30,9%		
Redevance SNH	125,9	185,7	47,5%		
Autres recettes	89,5	140,2	56,6%		
FINANCEMENT	2 456,0	872,4	-64,5%		
Financement extérieur	288,5	122,2	-57,7%		
Financement intérieur net	439,9	290,9	-33,9%		
Financements non bancaires	1 727,5	459,3	-73,4%		
Disponibilités en début de période	20,1	27,5			

Source : MINFI/CTRB

3.5.1.2 Dépenses

En 2021, les dépenses exécutées s'élèvent à 3 843,1 milliards, en baisse de 24,8% par rapport à l'exercice 2020.

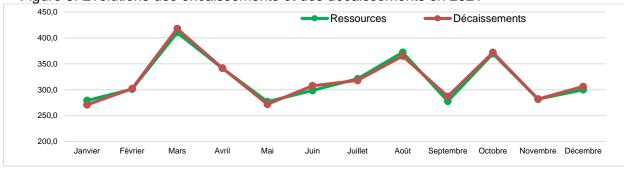
Tableau 17: Exécution des dépenses à fin décembre 2021

	2020	2021	Variation (en %)
Décaissements	5 109,9	3843,1	-24,8
Dépenses obligatoires :	2 545,6	2664,6	4,7
Dépenses de personnel et pensions	1 146,3	1126,1	-1,8
Service de la dette :	1 181,4	1277,0	8,1
Débits d'office du CUT	218,0	261,5	19,9
Autres dépenses courantes	607,0	565,2	-6,9
Dépenses d'investissement	371,7	263,1	-29,2
Transferts et subventions	34,6	74,1	114,5
Contributions	28,6	23,2	-18,8
Reversement dans les comptes de réserve	1 522,4	252,8	-83,4
SOLDE AVANT FINANCEMENT	-2 447,9	-884,5	-63,9

Source : MINFI/CTRB

Le coefficient de corrélation entre les encaissements et les décaissements se situe à 99,1% à fin décembre 2021 contre 84,5% un an plus tôt. Ceci témoigne de la très forte dépendance des dépenses par rapport aux ressources qui s'est accentué en 2021. Cette situation est également caractéristique de l'importance des engagements de l'Etat en attente de paiement.

Figure 6: Evolutions des encaissements et des décaissements en 2021



Source: MINFI/CTRB

Le solde de sortie du plan de trésorerie est de 15,4 milliards, tel qu'il ressort dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18: Présentation du solde du plan de trésorerie (en milliards)

Libellés	Janvier		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1. Total ressources	279,3	301,2	410,3	341,7	277,0	298,6	321,2	372,3	277,9	369,6	281,9	300,0	3 831,0
1.1. Recettes internes et dons	218,0	218,3	331,3	256,5	212,3	244,2	252,5	239,9	230,6	233,4	241,6	280,1	2 958,6
1.1.1. Recettes pétrolières	11,5	11,0	13,1	27,1	10,4	12,5	43,7	16,9	16,7	40,8	27,4	27,8	258,9
1.1.1. Redevance SNH	9,6	11,0	10,4	10,7	10,4	12,5	13,1	16,9	16,7	19,1	27,4	27,8	185,7
1.1.2. Impôts sur les sociétés pétrolières	1,8		2,7	16,3			30,6			21,7			73,2
1.1.2. Recettes non pétrolières	206,5	207,3	318,2	229,5	201,8	231,7	208,8	223,0	213,9	192,6	214,3	252,2	2 699,7
1.1.2.1. Recettes fiscales	202,8	199,9	308,1	222,6	192,9	212,4	199,3	207,0	197,8	189,2	210,7	216,8	2 559,5
1.1.2.1.1. Impôts et taxes	144,5	139,3	232,0	158,1	131,2	144,1	134,7	139,4	134,3	128,9	139,8	150,9	1 777,3
1.1.2.1.2. Recettes douanières	58,3	60,6	76,1	64,5	61,7	68,3	64,6	67,6	63,5	60,2	70,9	66,0	782,3
1.1.2.2. Recettes non fiscales	3,7	7,4	10,1	6,9	8,9	19,3	9,5	16,0	16,1	3,4	3,6	35,4	140,2
1.1.3. Dons (programme)													0,0
1.2. Financement	61,3	82,8	79,0	85,2	64,7	54,4	68,7	132,4	47,3	136,3	40,3	19,9	872,4
1.2.1. Prêts projet											_		0,0
1.2.2. Appuis budgétaires	8,5	0,0		0,0		0,0	0,0	113,7		0,0	0,0		122,2
1.2.3. Financements intérieurs	9,3	38,8	67,5	29,2	-0,3	54,4	24,2	-23,2	-18,7	79,9	23,2	6,4	290,9
1.2.3.1. Emissions nettes des BTA	9,3	-10,5	-7,7	-0,5	-0,3	19,8	24,2	-23,2	-18,7	-6,4	-8,4	-19,1	-41,5
1.2.3.2. Emission des OT et OTA		49,4	75,2	29,7		34,6				86,3	31,6	25,6	332,4
1.2.4. Tirage dans les comptes de réserves	43,4	44,0	11,5	56,0	65,0		44,5	42,0	66,0	56,4	17,1	13,5	<i>4</i> 59,3
2. Total ressources dépenses	270,9	302,1	418,0	341,8	272,1	307,6	318,1	365,2	287,1	372,0	282,0	306,3	3 843,1
2.1. Dépenses courantes	103,2	135,5	164,4	132,4	137,8	172,1	143,3	170,3	138,1	157,3	153,5	180,7	1 788,6
2.1.1. Dépenses de personnel et pensions	90,3	92,4	92,2	91,4	93,8	98,2	91,4	94,0	92,8	94,8	96,0	98,7	1 126,1
2.1.2. Biens et services	9,6	32,0	58,4	34,2	41,2	71,0	48,2	68,0	41,7	48,1	47,0	65,6	565,2
2.1.3. Transferts et subventions hs pensions	1,9	9,5	11,6	3,9	1,0	0,9	2,2	6,3	1,6	11,3	8,6	15,4	74,1
2.1.4. Contributions	1,4	1,6	2,2	2,9	1,7	2,0	1,5	2,0	2,0	3,1	1,8	1,0	23,2
2.2. Dépenses de capital	1,3	5,8	32,5	17,8	26,9	24,5	19,1	44,0	14,4	10,6	21,2	45,0	263,1
2.3. Service de la Dette	118,1	74,4	129,5	44,6	51,6	58,9	75,6	79,7	66,7	118,7	62,5	34,6	914,9
2.3.1. Service de la dette extérieure	60,0	16,0	15,6	17,0	11,5	24,5	47,0	35,0	11,8	28,0	6,0	13,0	285,4
2.3.2. Service de la dette intérieure	58,1	58,4	113,9	27,6	40,1	34,4	28,6	44,7	54,9	90,7	56,5	21,6	629,5
2.4. Reversements comptes de disponibilités	48,4	86,4	91,5	147,0	55,8	52,1	80,0	71,2	67,8	85,4	44,8	45,9	876,5
2.4.1. Financement de la décentralisation	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,7	60,7
2.4.2. Fonds Routier	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0			50,0
2.4.3. Remboursement de crédit TVA	6,0	6,0	6,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0			67,0
2.5.4. Prov. Remb. Emprunts obligataires	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	4,9	4,9	4,6	90,8
2.4.5. Prov. Remb. Eurobond	5,0	5,0	5,0	24,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	79,0
2.4.6. Prov. Remb. Obligations du Trésor Ass.		0,5	6,8	9,7	12,1	9,2	3,8	15,9	17,1	27,5	14,6	15,3	132,5
2.4.7. Basket Fund	5,0		5,0	7,6	5,0	5,4	4,8	7,6	4,9	4,9	4,8	5,0	59,9
2.4.8. Débit d'office CFC				1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	9,0
2.4.9. Débit d'office et autres	5,4	5,4	5,2	5,2	5,2	6,0	8,2	5,2	9,4	5,1	5,1	9,3	74,8
2.4.10. Comptes de disponibilités	8,5	51,0	45,0	74,0	2,0		31,8	11,0	5,0	20,0	4,5		252,8
Capacité (+)/besoin de financement (-)	8,4	-0,9	-7,7	-0,1	4,9	-9,1	3,1	7,1	-9,2	-2,3	-0,1	-6,2	-12,1
Balance d'entrée	27,5	35,9	35,0	27,3	27,2	32,2	23,1	26,2	33,3	24,1	21,8	21,7	27,5
Balance de sortie	35,9	35,0	27,3	27,2	32,2	23,1	26,2	33,3	24,1	21,8	21,7	15,4	15,4

Source : MINFI/DGTCF

QUATRIEME PARTIE: THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFICULTES LIEES A L'EXECUTION DU BUDGET

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualités ou des problématiques qui étayent ou impactent l'exécution du budget. Il s'agit de l'exécution du CAS COVID-19, de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics, les procédures dérogatoires et les modalités d'exécution des dépenses sur financements extérieurs.

4.1. Thématiques particulières

4.1.1. Exécution du CAS-COVID

4.1.1.1. Contexte de création du CAS-COVID

Le « Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale » (CAS COVID) a été créé par l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020. Vue l'évolution de la pandémie en 2021, le gouvernement a élaboré et adopté un nouveau plan de riposte sanitaire axé sur la continuité des services de soins de santé essentiels et la surveillance génomique. Le nouveau plan prend en compte de nouveaux défis parmi lesquels : (i) la circulation de nouveaux variants du virus ; (ii) l'introduction des vaccins contre la Covid-19 dans le dispositif de riposte ; (iii) la tenue de la Can TotalEnergies en contexte Covid-19 ; et (iv) la création d'une Task Force Covid.

Dans le cadre du financement du nouveau plan, la loi de finances initiale pour l'exercice 2021 a fixé le montant du CAS-COVID à 100 milliards, réévaluée à 200 milliards par l'Ordonnance du 07 juin 2021 portant loi de finances rectificative.

4.1.1.2. Exécution des ressources du CAS-COVID

Au terme de l'exercice 2021, sur une prévision de 200 milliards en ressources (160 milliards attendus du budget général et 40 milliards issus des fonds de concours), l'Etat a versé 61,6 milliards et les fonds de concours ont été mobilisés à hauteur de 42,2 milliards, soit un taux de réalisation du CAS-COVID de 51,9%.

Tableau 19 : Ressources du CAS-COVID par source de financement (en milliards)

RUBRIQUES	PREVISIONS (*)	REALISATIONS		
		MONTANT (*)	TAUX (%)	
Prélèvement du Budget Général (y compris les appuis budgétaires)	160	61,6	38,5	
Fonds de concours	40	42,2	105,5	
Afreximbank	0,00	42,2	/	
Banque Mondiale	25,00	0,00	0,0	
Union Européenne	0,00	0,00	0,0	
Agence Française de Développement	0,00	0,00	0,0	
Partenariat Mondial pour l'Education	0,00	0,00	0,0	
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	15,00	0,00	0,0	
TOTAL	200,00	103,8	51,9	

Source: MINFI/DGB

4.1.1.3. Exécution des dépenses du CAS COVID

4.1.1.3.1 Exécution globale

Sur une prévision révisée de 200 milliards, l'exécution des dépenses se chiffre à 103,8 milliards à fin décembre 2021 dont 61,6 milliards en biens et services et 42,2 milliards en investissement (18,9 milliards pour achat des vaccins AVAT et 23,3 milliards pour les vaccins COVAX).

Le taux d'exécution des dépenses du CAS-COVID est de 51,9%.

Tableau 20: Répartition des dépenses ordonnancées par grandes masses (en milliards)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS		
		Valeur	Taux (en %)	
Dépenses courantes	150,0	61,6	41,1	
Biens et services	125,0	61 ,6	49,3	
Transferts et subventions	25,5	0,0	0,0	
Dépenses en capital	50,0	42,2	84,4	
vaccination	50,0	42,2	84,4	
TOTAL	200,0	103,8	51,9	

Source : MINFI/DGB

4.1.1.4.2 Situation des reports de 2020

A la clôture de l'exercice 2020, certaines administrations disposant des dépenses éligibles au CAS Covid-19, dont les dossiers avaient déjà reçu les visas budgétaires préalables ont été retournés dans les différents départements ministériels concernés pour la réalisation matérielle des prestations contractées. Leur traitement dans le dispositif PROBMIS CAS COVID-19 n'a pas été mené à terme en 2020, ce qui a donné lieu à une provision budgétaire de 40 milliards dans les dotations 2021 du CAS COVID pour prendre en charge lesdites dépenses. Ces dépenses concernent le MINSANTE, le MINADER, le MINESEC le MINEPAT, le MINEDUB, le MINSUP, le MINEPIA, le MINAS, le MINTOUL et le MINPROFF.

Tableau 21: Situation des dossiers en instance par administration (montant en milliers)

Tableau ZT . Olt		is en instance par aum	Iniotration (montant c	1
CHAPITRES	NBRE DOSSIERS	MONTANTS ENGAGES	SERVICES FAITS	REPORT 2021
MINSANTE	138	19 855 872	19 855 872	19 855 872
CS	0	0	0	0
DGSN	141	653 708	0	0
MINAT	0	0	0	0
MINCOM	31	144 930	0	0
MINDDEVEL	0	0	0	0
MINDEF	0	0	0	0
MINJEC	16	429 611	0	429 611
MINT	11	640 339	0	0
MINFI	0	0	0	0
MINADER	135	1 013 158	1 013 158	1 013 158
MINEPAT	04	0	0	0
MINTOUL	12	103 476	103 476	103 476
MINEPIA	18	1 659 411	1 464 611	1 464 611
MINMIDT	2	800	800	800
MINPEMEESA	0	0	0	0
MINRESI	2	16 538	16 538	16 538
MINESUP	66	4 352 854	4 352 854	4 352 854
MINESEC	155	6 586 198	6 214 412	6 214 412

MINEDUB	188	6 460 300	6 460 300	6 460 300
MINCOMMERCE	90	86 750	0	0
MINPROFF	4	483 844	483 844	483 844
MINTSS	0	0	0	0
MINAS	3	168 568	103 911	103 911
Total	1 012	42 656 357	39 965 865	40 499 387

Source: MINFI/DGB

Ainsi, 1 012 dossiers sont en instance dans les différentes administrations, pour un montant de 40,5 milliards correspondant aux reports pour l'exercice 2021.

4.1.1.4.3. Dépenses liées à la vaccination

Les charges sanitaires de l'exercice 2021 ont principalement concerné la vaccination, notamment les coûts relatifs à l'acquisition des doses et la mise en œuvre de la vaccination sur le terrain. Les dépenses de vaccination ont été supportées conjointement par l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

Le Cameroun a ainsi adhéré à la facilité COVAX, qui vise un accès innovant et équitable au diagnostic, au traitement et au vaccin dans le monde. Le but de cette initiative est de garantir que les pays à faible revenu aient accès aux vaccins, en même temps que les pays plus riches. La convention GAVI (COVAX) donne accès à 4 types de soutien aux vaccins à condition pour le pays de s'acquitter d'une contribution de 3,6 milliards.

Tableau 22: Types de soutien de l'initiative GAVI

TYPES DE SOUTIEN	MONTANTS
Soutien aux vaccins	21 830 368 560
Soutien à la chaine de froid	430 348 464
Soutien aux coûts opérationnels	3 431 246 014
Assistance technique	463 169 973
TOTAL	26 155 133 011

Source: MINFI/DGB

Le pays a également souscrit à l'Initiative AVAT de l'Union Africaine pour la fourniture des doses du vaccin Johnson & Johnson. Cette initiative propose d'octroyer 4 millions de doses sous réserve du paiement de 15% du montant global par l'Etat du Cameroun, et l'autre par Afreximbank.

Tableau 23 : type de soutien de l'initiative AVAT

TYPE DE SOUTIEN	MONTANT
Achat de vaccins	24 920 000 000
TOTAL	24 920 000 000

Source: MINFI/DGB

La coopération bilatérale avec la chine propose la donation de 1,2 millions de doses du vaccin SINOPHARM estimées à environ 2,2 milliards.

Ces trois conventions ont constitué un engagement de l'Etat d'environ 49,7 milliards pour une commande de 15 818 400 doses de vaccins dont 3 343 950

ont été effectivement réceptionnées en 2021. Sur la prévision de 40 milliards inscrite dans l'ordonnance de 2021, le montant effectivement décaissé est chiffré à 42,2 milliards.

4.1.1.4.3. Dépenses de l'exercice 2021 (ordonnées par la Task Force)

Les dépenses de l'exercice 2021 concernent les nouveaux engagements contractés au cours de cet exercice par la Task Force mise en place à la PRC. En droite ligne de l'orientation de prioriser les dépenses sanitaires, ces nouveaux engagements ne concernent que le secteur de la Santé Publique dans le cadre : (i) de l'attribution et la signature des contrats pour la riposte contre le COVID ; (ii) de la couverture sanitaire de la Can TotalEnergies ; (iii) le financement d'autres actions jugées prioritaires par cette instance.

Les dépenses ordonnées par la Task Force se sont chiffrées à 17,9 milliards; elles concernent l'acquisition des matériels de protection et de prévention (tests COVID, réactifs, matériels de protection individuelle, plateformes de protection, fournitures de laboratoire, consommables et petits équipements de laboratoire, systèmes numériques de sécurisation).

De façon consolidée, les dépenses relatives à la riposte contre le covid-19 au titre de l'exercice 2021 se chiffrent à 103,8 milliards et concernent la vaccination pour 42,2 milliards, les reports de 2020 pour 43,6 milliards et les nouveaux marchés pour 17,9 milliards.

Toutefois, l'exécution du CAS-COVID en 2021 s'est heurtée à quelques difficultés au rang desquelles : (i) la faible mobilisation des fonds de concours ; (ii) la non appropriation de la procédure de traitement en raison de la multitude des acteurs ; (iii) l'insuffisante appropriation des procédures de traitement par les ministères concernés par les reports ; (iv) le fonctionnement non optimal de l'application PROBMIS CAS ; (v) l'indisponibilité des informations.

4.1.2. Mise en œuvre de la décentralisation

4.1.2.1. Exécution des compétences transférées aux CTD

En 2021, les conseils régionaux ont effectivement lancé leurs activités. Ce nouvel échelon des CTD va désormais aux cotés des communes mettre en œuvre le processus de la décentralisation. A cet effet, le Ministère des Finances a accompagné les conseils régionaux à l'élaboration de leur premier budget programme.

En outre, le Gouvernement a poursuivi l'élaboration des textes fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Régions et les textes financiers d'application du Code Général des CTD. A date, certains de ces textes ont été signés notamment :

- le décret portant organisation type de l'administration régionale ;
- les décrets fixant l'exercice des compétences des régions dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'urbanisme, du tourisme et des loisirs et la gestion transport publics interurbain ;
- le décret fixant la nouvelle nomenclature budgétaire et plan comptable des CTD ;
- l'arrêté fixant calendrier budgétaire des CTD ;
- l'arrêté portant organisation et fonctionnement des recettes régionales et municipales ;
- l'arrêté portant nomenclature des programmes applicables aux CTD.

4.1.2.2. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation

La dotation générale de la décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2021 est de 232,2 milliards, conformément au décret n°2021/743 du 28 décembre 2021 fixant la répartition de la Dotation Générale de la Décentralisation au titre de l'exercice 2021. Elle est répartie en 125,8 milliards au titre du fonctionnement et 106,4 milliards pour l'investissement.

Au terme de l'exercice budgétaire, les dépenses ordonnancées au titre de l'ensemble des ressources transférées sont évaluées à 214,6 milliards pour une prévision de 232,2 milliards soit un taux d'exécution de 92%.

Tableau 24 : Exécution des dépenses transférées aux communes (en milliards).

	Dotation LFR	Ordonnancement 2021	Taux d'exécution
Dotation Générale à la Décentralisation Investissement	106,4	93,7	88%
Dotation Générale à la Décentralisation Fonctionnement	125,8	120,9	96%
-Dont Fonctionnement des Régions	30	30	100%
Total Dotation Générale à la Décentralisation	232,2	214,6	92%

Source: MINFI/MINEPAT.

4.1.3. Passation et exécution des marchés publics

4.1.3.1. Programmation des marchés publics

En 2021, un total de 8 186 marchés publics, correspondant à 6 551 Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), d'un montant global prévisionnel de 1 192,3 milliards ont été identifiés et programmés en « ligne » sur la plateforme COLEPS.

Les journaux de programmation des marchés afférents ont fait l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs concernés et d'une publication « en ligne » sur la plateforme COLEPS (www.marchespublics.cm), ainsi que sur le site web du MINMAP (www.minmap.cm), eu égard aux exigences de la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

En Janvier 2021, la programmation initiale des marchés publics était de 7 201 marchés d'un montant global prévisionnel de 1 132,5 milliards correspondant à 6 048 DAO.

4.1.3.2. Passation des marchés publics

En 2021 et par rapport à 2020, on note une amélioration de 6,5 points des performances dans la passation des marchés publics comme suit :

- 5 869 appels d'offres ont été lancés sur les 6 048 prévus, soit un taux de lancement de 97,0%. Ce taux était de 90,1% en 2020 ;
- 7 234 marchés ont été attribués sur les 7 627 attendus, soit un taux d'attribution de 94,8%, en progression de 6,3 points ;
- 7 025 marchés ont été signés sur les 7 606 attendus, soit un taux de signature de 92,4% contre 85,9% en 2020.

Tableau 25 : Passation des marchés publics en 2021

		Lancement AO			Attr	Attribution marchés			Signature marchés		
CATEGORIE DE MO/MOD	Nombre d'AO prévus (I)	Nombre d'AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d'AO [(2) / (1)]	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement attribués (4)	Taux (%) d'attribution de marchés	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats effectivement signés (6)	Taux (%) de signature de marchés $[(6)/(5)]$	
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	707	696	828	98,4	839	796	94,9	839	772	92	
PROJETS/ PROGRAMMES	388	337	406	86,9	458	312	68,I	440	29 I	66,I	
ETABLISSEMENTS PUBLICS	606	590	655	97,4	669	635	94,9	667	624	93,6	
REGIONS	4347	4246	5542	97,7	566I	549 I	97	5660	5338	94,3	
SDE	311	307	335	98,7	339	334	98,5	339	330	97,3	
SDR	I06	105	118	99,I	119	118	99,2	119	118	99,2	
SDD	205	202	217	98,5	220	216	98,2	220	212	96,4	
CTD	4036	3939	5207	97,6	5322	5157	96,9	532I	5008	94,I	
Conseils Régionaux	25	25	25	100	25	25	100	25	25	100	
Communautés Urbaines	192	176	220	91,7	237	211	89	237	173	73	
Communes	3819	3738	4962	97,9	5060	492 I	97,3	5059	4810	95,I	
TOTAL GENERAL	6048	5869	7431	97	7627	7234	94,8	7606	7025	92,4	

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales

S'agissant des procédures normales, il en ressort que :

- Dans les Départements Ministériels, le taux de lancement est de 98,4%, celui des attributions de 94,9%, celui de signature de 92,0%; contre respectivement 95,8%, 92,8% et 89,0% en 2020;
- Dans les Projets/Programmes, le taux de lancement est de 86,9%, celui d'attribution de 68,1%, celui de signature de 66,1%; contre respectivement 89,7%, 74,0% et 69,8% en 2020;
- Au niveau des Établissements Publics, les taux respectifs de passation sont de 97,4%, 94,9% et 93,6%. Ils étaient de 78,6%, 77,4% et 74,5% en 2020 ;
- Pour ce qui est des Services Déconcentrés de l'État, ces taux sont respectivement de 98,7%, 98,5% et 97,3%. Ils étaient de 87,8%, 87,9% et 85,5% en 2020 ;

- En ce qui concerne les Collectivités Territoriales Décentralisées, l'on enregistre des taux respectifs de 97,6%, 96,9% et de 94,1%, comparativement aux taux de 91,9%, 91,0% et de 88,9% en 2020.

S'agissant spécifiquement des procédures exceptionnelles de Gré à Gré, 1 731 demandes ont été introduites et 1 385 autorisations accordées. Au 31 décembre 2021, un total de 862 marchés a été passés suivant cette procédure, soit un taux de gré à gré de 10,5% de l'ensemble des marchés passés. Ce taux se décline en 1,9% pour les cas sans appel à concurrence et 8,6% avec appel à concurrence.

Au final, le délai moyen de passation des marchés publics a été de 126 jours, soit 04 mois 06 jours ; le taux de marchés passés dans un délai inférieur à 5 mois est de 83,5%. Par ailleurs, 2 180 marchés d'un montant global de 442 milliards ont été passés sans programmation préalable dont 1 370 en régions pour un montant 132,2 milliards. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59, alinéas 1 et 5 du Code des Marchés Publics. Toutefois, il est à relever une relative maîtrise des procédures exceptionnelles de gré à gré dont le taux se situe à 10,5%, légèrement au-dessus de la norme de 10%.

4.1.3.3. Exécution des marchés publics

En 2021, on note une embellie de 10 points en moyenne par rapport à 2020 dans l'exécution des marchés publics en termes de démarrage et de réception des prestations ; comme suit :

- 6 903 prestations ont effectivement démarré sur un total de 7 589 attendus, soit un taux de démarrage des prestations de 91,0%; en progression de 8 points;
- 4 953 prestations ont été réceptionnées sur les 6 668 attendues ; soit un taux de réception des prestations de 74,3% contre 62,7% en 2020.

Tableau 26 : Exécution des marchés publics en 2021

	Dé	marrage presta	tions	Ré	ception presta	tions
CATEGORIE DE MO/MOD	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement démarrés (2)	Taux (%) de démarrage des prestations $[(2)/(1)]$	Nombre de prestations prévues (3)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (4)	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	839	746	88,9	590	432	73,2
PROJETS/ PROGRAMMES	423	275	65	239	89	37,2
ETABLISSEMENTS PUBLICS	667	611	91,6	506	322	63,6
REGIONS	5660	5271	93,1	5333	4110	77,I
SDE	339	326	96,2	325	269	82,8
SDR	119	116	97,5	114	97	85,1
SDD	220	210	95,5	211	172	81,5
CTD	5321	4945	92,9	5008	3841	76,7

Conseils Régionaux	25	25	100	20	19	95
Communautés Urbaines	237	153	64,6	173	54	31,2
Communes	5059	4767	94,2	4815	3768	78,3
TOTAL GENERAL	7589	6903	91,0	6668	4953	74,3

Source : MINMAP SDE : Services Déconcentrés de l'Etat CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

S'agissant des procédures normales, il en ressort que :

- Dans les départements Ministériels, le taux de réception des prestations est passé de 33,3% en 2020 à 73,2% ;
- Par contre, dans les Projets/Programmes, le taux de réception des prestations a baissé, passant de 62,2% en 2020 à 37,2% ;
- Dans les Établissements Publics, le taux de réception des prestations est passé de 50,6% en 2020 à 63,6%;
- Au niveau des Services Déconcentrés de l'État, le taux de réception des prestations est de 82,8% comparé au 66,6% enregistré en 2020 ;
- Quant aux Collectivités Territoriales Décentralisées, l'on enregistre un taux de réception des prestations de 76,7% comparé au 70,5% de 2020.

Pour ce qui est des procédures dérogatoires de régie, sur 386 demandes d'autorisation, 226 ont été accordées dont 215 effectivement exécutés.

Il convient de signaler l'annulation de 790 projets dont 45 suite à des virements de crédits et 745 du fait de l'indisponibilité du financement ou de l'absence d'éléments de maturité ou encore de changement d'objectif ; la résiliation de 32 contrats pour défaillance constatée ; la forclusion de crédits pour 41 projets ; et le report en 2022 de 338 projets.

En outre, il a été observé un manque d'engouement des prestataires justifiant d'arriérés de paiement et ceux appelés à exécuter des projets dans les zones enclavées ou en crise ainsi que la destruction de certains locaux des CIPM placées auprès des communes, avec pour conséquence de nombreux cas d'appels d'offres infructueux.

4.1.3.4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Pour améliorer la performance du système des marchés publics, des actions ont été menées en 2021.

Sur le plan législatif et règlementaire la prise par l'Autorité chargée des Marchés Publics des textes : (i) la lettre-circulaire clarifiant les documents de paiement des cocontractants de l'administration à soumettre au visa préalable du MINMAP ; (ii) la lettre-circulaire relative aux demandes d'autorisation des procédures dérogatoires de gré à gré ou de régie ; (iii) la lettre-circulaire sur le respect des délais de passation des marchés par voie de gré à gré ; (iv) la lettre-circulaire clarifiant le contrôle de la passation des marchés publics et ses modalités ; (v) les textes d'application du Code des marchés publics à caractère prescriptif ; (vi) les actes de sanctions à l'encontre des acteurs reconnus

coupables de mauvaises pratiques ou de manœuvres frauduleuses dans la passation et l'exécution des marchés publics.

Sur le volet renforcement des capacités, il y a lieu de citer : (i) la poursuite de l'accompagnement de 60 MO/MOD sur la passation en ligne de 40% de leur portefeuille des marchés programmés ; (ii) la formation sur site des personnels des SIGAMP ; (iii) l'organisation des séminaires-ateliers nationaux de vulgarisation et d'appropriation du nouveau Cadre normatif du système des marchés publics ; (iv) la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

4.2. Difficultés

4.2.1. Procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans respecter la procédure normale de l'exécution du budget et qui doivent par conséquent être régularisées à posteriori. Il s'agit entre autres des régies d'avances, des engagements provisionnels et des avances de trésorerie.

La Circulaire La Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2021 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds². Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au terme de l'exercice 2021, les dépenses exécutées en mode dérogatoire se chiffrent à 329,5 milliards, soit 9,6% des dépenses totales (hors FINEX et service de la dette) contre 11,1% en 2020. La baisse de ce ratio est essentiellement imputable aux avances de trésorerie en raison d'un meilleur encadrement des décaissements.

Tableau 27: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles en 2021

RUBRIQUES	2021			
ROBRIGOES	Montant	Poids		
Régies d'avances	53,5	1,6%		
Engagement provisionnel	0	0,0%		
Avances de trésorerie	276	8,1%		
Montant des procédures dérogatoires	329,5	9,7%		
DEPENSES TOTALES (hors FINEX et service de la dette)	3 420,4			

Source: MINFI/DGB

² Points 132 à 138 de la CIREX de 2021

37

4.2.1.1. Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. Ces avances font l'objet d'une régularisation budgétaire a posteriori.

En 2021, les décaissements effectués au titre d'avance de trésorerie s'élèvent à 276,0 milliards, dont 275,1 milliards de dépenses de fonctionnement et 0,9 milliard de dépenses d'investissement. Par rapport à 2020, ces décaissements diminuent de 15,8 milliards (-5,4%).

Tableau 28 : Avances de trésorerie

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)				
NATURE DES DEPENSES	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser		
Investissement	0,9	0,9	0,0		
Fonctionnement	275,1	216,5	58,6		
TOTAL GENERAL Avances de trésorerie	276,0	217,4	58,6		

Source: DGTCFM

4.2.1.2. Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La mise en œuvre est encadrée par la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques. D'après la CIREX N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020, en son point 135 « le nombre de régies d'avances est plafonné à 25 par administration pour un montant n'excédant pas 250 millions chacune pour tous les chapitres budgétaires et par exercice budgétaire. Ce montant est de 500 millions pour les opérations financées sur le guichet entretien Fonds Routier ». Le point 136 précise que la limitation ci-dessus évoquée ne s'applique pas aux chapitres budgétaires 01, 04 ; 12 et 13 », soient la Présidence de la République, les Services du Premier Ministre, la Délégation Générale Nationale à la Sûreté et le Ministère de la Défense.

Au terme de l'année de 2021, les difficultés d'appropriation de cette modalité par les ordonnateurs demeurent, au regard du nombre croissant des demandes d'ouverture des régies d'avance qui vont au-delà des limites imposées dans la circulaire.

En 2021, le montant brut des dépenses exécutées par le biais de cette procédure est évalué à 53,5 milliards contre 56,3 milliards en 2020, soit une baisse de 2,8 milliards (-5,0%). Sur la même année, on note la création de 27 régies pour un volume de 5,9 milliards et la réouverture de 379 pour un volume de 47,6 milliards.

Tableau 29 : Situation des régies en 2020 et 2021

Désignation	Nombre	de régies	Volume annuel (en milliards)		
Designation	2020	2021	2020	2021	
Régies créées	22	27	6,5	5,9	
Régies réouvertes	398	379	49,8	47,6	
Total	420	406	56,3	53,5	

Source : MINFI/DGB

4.2.2. Dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien du prix du carburant à la pompe. Bien que les efforts soient fournis pour réduire le stock de cette dette, elle pose un problème de sincérité comptable et d'efficacité dans la gestion de la trésorerie. En 2021, le montant de la dette flottante s'élève à 33,1 milliards.

4.2.3. Les modalités d'exécution des financements extérieurs

L'exécution des dépenses sur financements extérieurs fait face à des difficultés dans la satisfaction des exigences préalables des partenaires techniques. Ces exigences portent notamment sur la mobilisation préalable des fonds de contrepartie. Ce qui entraine des retards dans le démarrage de certains projets ou le ralentissement de ceux en cours d'exécution et partant une contreperformance dans l'exécution des dépenses.

En 2021, le taux de décaissements des financements extérieurs est de 66,9 % sur une dotation initiale de la loi de finances rectificative de 733,8 milliards. Cette contreperformance est notamment due à un faible niveau de décaissements de certains projets du secteur des infrastructures, à l'instar de la « 2ème phase du Port de Kribi ». Ce projet, comme tous les autres financés par des partenaires chinois, a été confronté à des exigences préalables liées auxdits partenaires, à savoir le nivellement des comptes séquestres et la mobilisation préalable des fonds de contrepartie. La levée desdites entraves a été engagée par le Gouvernement et des provisions budgétaires suffisantes ont été inscrites dans le BIP de l'exercice 2022.

4.2.4. Reporting financier

Au niveau du dispositif informatique,

L'infrastructure réseau ne couvre pas tout le périmètre de l'exécution budgétaire et on relève l'absence d'une interconnexion entre les différents systèmes d'informations relatifs à la gestion des finances publiques. Cette situation ne favorise pas la remontée en temps réel de l'information des zones déconcentrées vers la centrale. En sus, l'instabilité du réseau en particulier de l'application PROBMIS et ses mises à jour

régulières qui provoque un dysfonctionnement de certaines fonctionnalités ont constitué un frein à la remontée de l'information financière. A ces limites s'ajoutent les problèmes d'alimentation en énergie au niveau central, et surtout en zone déconcentrée.

En outre, il n'existe pas un dispositif de contrôle interne chargé de garantir la qualité des données de la comptabilité budgétaire.

CONCLUSION

L'exécution du budget 2021 s'est effectuée dans un contexte marqué par la reprise de l'économie mondiale, et sur le plan national, par la finalisation des préparatifs de la CAN 2021 et la persistance de la crise sociopolitique et sécuritaire. Cette conjoncture a conduit à revoir à la hausse les prévisions de la loi de finances initiale.

A fin décembre 2021, on note un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources (93,7%) ainsi qu'une maitrise de l'exécution globale des charges budgétaires (97,2%) contenues dans la limite prévisionnelle.

Le taux de réalisation des **recettes internes** est de 100,9%; celui des **emprunts et dons** de 80,6%. Les **recettes pétrolières** ont été recouvrées à hauteur de 482,2 milliards et les **recettes non pétrolières** pour un montant de 3 015,1 milliards consécutivement à la bonne mobilisation des recettes des impôts et taxes et surtout des recettes douanières. Les recettes non fiscales quant à elles, se sont chiffrées à 171,9 milliards.

S'agissant des dépenses, celles en capital ont représenté 21,7% des ordonnancements, suivie des dépenses de personnel (21,1%) et des biens et services (19,4%). Les dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) enregistrent un taux d'exécution de 112,8%, celles en capital un taux de 81,7%. Globalement, l'exécution du budget 2021 est en amélioration avec la réduction des déficits budgétaires, le respect des critères du nouveau programme économique et financier hormis celui relatif aux interventions directes. Le déficit du solde global est de 624,2 milliards (2,5% du PIB contre 3,6% en 2020); celui du solde primaire se situe à 382,6 milliards (1,5% du PIB contre 2,1% en 2020). Les besoins de financement de l'Etat se sont situés à 1 653,0 milliards ; ils ont été couverts par les prêts projets (404,4 milliards), les émissions de titres publics (819,1 milliards), les appuis budgétaires (203,8 milliards), le financement

Des avancées sont observées dans les domaines des marchés publics avec l'amélioration des taux de réception des prestations ; de la décentralisation avec une bonne exécution des ressources transférées aux CTD ; des procédures dérogatoires avec une diminution du volume des régies d'avances et des avances de trésorerie.

bancaire (82,3 milliards) et les autres emprunts extérieurs (7,3 milliards).

Toutefois, des efforts restent à fournir en ce qui concerne les modalités d'exécution des financements extérieurs, le reporting financier et l'exécution des dépenses du CAS COVID.

ANNEXES

Annexe 1: Evolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2021 (en milliards)

Annexe 1: Evolutions operees par po	LFI 2021	LFR 2021	Ecart	Variation (%)
Total ressources	4 900,00	5 550,30	650,3	13,3%
Recettes internes et dons	3 456,50	3 530,80	74,3	2,1%
Recettes pétrolières	393	536	143	36,4%
Recettes non pétrolières	2 956,60	2 930,10	- 26,5	-0,9%
Recettes fiscales	2 743,10	2 743,10	О	0,0%
Impôts et taxes	1 938,40	1 938,40	O	0,0%
Recettes douanières	804,7	804,7	O	0,0%
Recettes non fiscales	213,5	187	- 26,5	-12,4%
Dons	106,9	64,7	-42,2	-39,5%
Projets	30,4	30,4	0	0,0%
Programme	76,5	34,3	- 42,2	-55,2%
Financement Brut	1 443,40	2 019,40	576	39,9%
Prêts projet	703,4	703,4	O	0,0%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	260	230	-30	-11,5%
Dont FMI		161	161	
UE		16	16	
ВМ		53	53	
Emission des titres (MLT)	350	350	0	0,0%
Financement bancaire (hors titres pub)	30	80	50	166,7%
Autres emprunts (Eurobonds en 2021)		450	450	
Financement exceptionnel	100	206	106	106,0%
BM (Fonds de concours CAS-Covid)		25	25	
BDEAC (Fonds de concours CAS-Covid)		15	15	
Allègement dette extérieure	100	166	66	66,0%
Dépenses totales et prêts nets	4 900,00	5 550,20	650,2	13,3%
Dépenses courantes	2 305,60	2 435,60	130	5,6%
Dépenses de personnel	1 069,80	1 069,80	o	0,0%
Achats de biens et services	706,9	736,9	30	4,2%
Transferts et subventions	528,8	628,8	100	18,9%
Dépenses de capital	1 352,00	1 352,00	0	0,0%
Dépenses s/financemts exter,	733,8	733,8	0	0,0%
Dépenses s/ressources propres	583,2	583,2	0	0,0%
Dépenses de Participation/restructuration	35	35	0	0,0%
Prêts nets	-20	-20	0	0,0%
Fonds de Financement Covid-19	100	200	100	100,0%
Fonds de relance production locale	50	30	-20	-40,0%
Additif Décentralisation (DGD)	30	30		0,0%
Service de la Dette	1 082,40	1 522,70	440,2	40,7%
Service de la dette extérieure	591	850	259	43,8%
Principal	394	704	310	78,7%
Dont Rachat Eurobonds 2015	33.	300	300	70,77
Intérêts	197	146	-51	-25,9%
Service de la dette intérieure	491,4	672,7	181,2	36,9%
Principal	287,8	438	150,2	52,2%
Dont ECMR	91,3	450	-91,3	-100,0%
Correspondants	20		-20	-100,0%
Accumulation dépôt BEAC	20	150	150	-100,0%
Réduction encours BTA		750	150	
Intérêts	65,2	65,2	2	0,0%
Crédits de TVA	65,2 72	65,2 72	0	0,0%
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA Dont Restes à Payer	66,5 50	97,5	31	46,6%
Done nestes a rayer	50	81	31	62,0%
Dette non structurée CAA	16,5	16,5	~	0,0%

Source : MINFI/DGB

Annexe 2: Exécution des ressources d'investissement transférées aux communes (En milliers)

Annexe 2: Execution des ressources d'investissement transferees aux communes (En milliers)											
Chapitre budgétaire / Budgetary Head	ORDON	ATION INANCE 1/003	REV	ATION ISÉE	ENG.	LIQ.	ORD.	% ENG CP	% LIQ	% ORD	% RPHYS
	AE	СР	AE	СР	СР			<u> </u>			
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	225 500	225 500	225 500	225 500	212 124	211 979	211 979	94,07	94,00	94,00	88,20
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	13 325 300	13 325 300	13 325 300	13 325 300	12 523 616	12 038 447	12 038 447	93,98	90,34	90,34	87,85
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	393 000	393 000	393 000	393 000	389 946	364 532	364 532	99,22	92,76	92,76	78,15
21 MINISTERE DU COMMERCE	500 000	500 000	500 000	500 000	489 212	409 233	409 233	97,84	81,85	81,85	69,42
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 103 221	1 082 682	1 082 682	91,94	90,22	90,22	67,95
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 530 646	1 530 646	1 530 646	1 530 646	1 468 273	1 391 253	1 391 253	95,93	90,89	90,89	68,71
27 MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	35 389 109	35 389 109	36 000 004	36 000 004	33 388 678	32 007 940	32 007 940	92,75	88,91	88,91	79,98
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	570 000	570 000	570 000	570 000	503 296	473 197	473 197	88,30	83,02	83,02	73,19
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	7 477 000	7 477 000	7 500 000	7 500 000	7 120 795	6 993 019	6 993 019	94,94	93,24	93,24	83,25
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	3 293 170	3 293 170	3 300 000	3 300 000	3 210 595	3 063 982	3 063 982	97,29	92,85	92,85	77,47
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	8 678 909	8 678 909	8 678 909	8 678 909	8 333 157	8 211 987	8 211 987	96,02	94,62	94,62	83,63
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	300 000	300 000	300 000	300 000	279 719	279 712	279 712	93,24	93,24	93,24	93,67
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	500 000	500 000	500 000	500 000	355 364	344 360	344 360	71,07	68,87	68,87	60,66
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	12 327 999	12 327 999	13 055 089	13 055 089	12 464 825	12 134 514	12 134 514	95,48	92,95	92,95	76,63
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	5 619 373	5 619 373	5 619 373	5 619 373	4 906 125	4 714 044	4 714 044	87,31	83,89	83,89	73,82
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	695 000	695 000	700 000	700 000	685 783	669 731	669 731	97,97	95,68	95,68	81,86
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	8 000 002	8 000 002	8 000 002	8 000 002	7 501 978	7 244 447	7 244 447	93,77	90,56	90,56	87,79
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	674 000	674 000	674 000	674 000	650 023	637 680	637 680	96,44	94,61	94,61	88,55
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE 60 SUBVENTIONS ET	600 740	600 740	615 740	615 740	523 136	492 743	492 743	84,96	80,02	80,02	70,27
CONTRIBUTIONS	-	-	50 000	50 000	50 000	49 997	49 997	100,00	99,99	99,99	-
94 INTERVENTIONS EN INVESTISSEMENTS	-	-	1 445 257	1 445 257	1 445 256	1 158 863	1 158 863	100,00	80,18	80,18	64,72
TOTAL CREDITS DU BIP 2021 TRANSFERES AUX COMMUNES	101 299 750	101 299 750	104 182 821	104 182 821	97 605 121	93 974 343	93 974 343	93,69	90,20	90,20	80,66

Source : MINEPAT

Annexe 3 : Situation des régies d'avances ouvertes pour le compte de l'exercice 2021

ANNEE	INTITULE	NOMBRE DE RAV	VOLUME	% (a)	BUDGET BIENS & SCES &ADP	RATIO en % (b)
55	01-PRC	91	12 733 439 808	23,81	40 631 999 996	31,34
55	02-SRPRC	16	1 396 358 328	2.61	5 931 000 000	23,54
55	04-PM	28	3 149 295 800	5,89	17 685 999 990	17.81
55	06-MINREX	5	188 000 000	0,35	30 800 000 000	0,61
55	07-MINAT	14	1 237 320 000	2,31	34 785 000 000	3,56
55	08-MINJUSTICE	4	175 000 000	0,33	60 554 500 000	0,29
55	09-COUR SUPREME	2	140 000 000	0,35	4 130 000 000	3,39
55	10-MINMAP	2	79 200 000	0,20	14 499 017 165	0,55
55	11-CONSUPE	5	692 200 000	1,29	5 195 000 000	13,32
55	12-DGSN	5	1 013 300 000	1,89	87 175 000 000	1,16
55	13-MINDEF	39	8 405 618 500	15,72	245 913 000 000	3,42
55	14-MINAC	3	196 000 000	0,37	4 865 750 727	4,03
55	15-MINEDUB	12	2 295 478 400	4,29	233 622 500 788	0,98
55	16-MINSEP	1	60 000 000	0,11	42 317 000 000	0,14
55	17-MINCOM	3	200 000 000	0,37	4 618 000 000	4,33
55	18-MINESUP	3	285 500 000	0,53	57 571 294 625	0,50
55	19-MINRESI	2	116 000 000	0,22	8 691 000 000	1,33
55	20-MINFI	16	705 976 475	1,32	56 950 000 000	1,24
55	21-MINCOMMERCE	5	156 148 000	0,29	7 496 000 000	2,08
55	22-MINEPAT	7	444 200 000	0,83	51 379 788 683	0,86
55	23-MINTOURL	1	70 000 000	0,13	8 901 000 000	0,79
55	25-MINESEC	7	3 862 000 000	7,22	387 455 075 134	1,00
55	26-MINJEC	3	420 000 000	0,79	20 233 646 000	2,08
55	27-MINDDEL	4	100 000 000	0,19	46 088 187 218	0,22
55	28-MINEP	3	200 000 000	0,37	6 391 000 000	3,13
55	29-MINIMIDT	2	85 000 000	0,16	9 496 000 000	0,90
55	30-MINADER	4	148 800 000	0,28	87 547 133 660	0,17
55	31-MINEPIA	2	80 000 000	0,15	41 552 615 584	0,19
55	32-MINEE	1	60 000 000	0,11	226 674 173 164	0,03
55	33-MINFOF	4	88 947 500	0,35	15 949 500 000	1,18
55	35-MINEFOP	1	60 000 000	0,11	19 012 656 000	0,32
55	36-MINTP	15	1 055 704 572	1,97	425 392 804 789	0,25
55	37-MINDCAF	1	60 000 000	0,11	18 277 370 244	0,33
55	38-MINHDU	2	85 000 000	0,16	122 932 632 763	0,07
55	39-MINPMEESA	1	60 000 000	0,11	10 000 853 333	0,60
55	40-MINSANTE	7	789 811 100	1,48	198 384 276 987	0,40
55	41-MINTSS	10	335 800 000	0,63	5 745 551 472	5,84
55	42-MINAS	2	77 600 000	0,15	10 700 812 293	0,73
55	43-MINPROFF	8	379 000 000	0,71	7 904 646 833	4,79
55	45-MINPOSTEL	1	60 000 000	0,11	21 496 000 000	0,28
55	46-MINT	2	100 000 000	0,19	47 944 000 000	0,21
55	48-CNDDR	2	233 500 000	0,44	3 466 000 000	6,74
55	50-MINFOPRA	2	80 000 000	0,15	11 332 000 000	0,71
55	60-SUBV ET CONT	7	1 370 000 000	2,56	242 271 000 000	0,57
55	65-DEPENSES COMMUNES	49	9 354 562 608	17,49	401 102 195 211	2,33
55	94-INTERVENTIONS EN INVESTIS	2	500 000 000	0,93	95 087 983 200	0,53
	TOTAL	406	53 484 761 091	100	3 506 150 965 859	1,53

⁽a) Ce pourcentage représente la part de chaque chapitre budgétaire sur le volume global des dépenses exécutées en régies d'avances.

⁽b) Ce ratio a été calculé en rapportant pour chaque chapitre budgétaire le volume des dépenses effectuées par régies d'avances au budget consacré aux biens, services et aux dépenses de personnels hors salaires.

GLOSSAIRE

Des recettes peuvent être, à titre exceptionnel, directement affectées, sans
ransiter par le budget général, à certaines dépenses ou structures (notamment des établissements publics administratifs)
Ouvertures ou annulations de crédits en gestion pour des besoins urgents non prévus dans la loi de finances initiale
∟e déficit public additionne le solde budgétaire de l'Etat et celui des collectivités erritoriales et des organismes sociaux
Décaissements effectués dans l'année intégrant les remboursements et dégrèvements d'impôts
Dépenses brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements
Dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour 'État une perte de recettes
Ensemble de programmes concourant à une politique publique ministérielle ou nterministérielle
Les projets annuels de performances (PAP) des programmes comportent des objectifs qui expriment les priorités stratégiques de chaque programme. Les objectifs sont
nesurés au moyen d'indicateurs de performances
Ensemble des impôts et des cotisations sociales
Unité, universalité, annualité, non contraction des recettes et des dépenses, non affectation des recettes, sincérité
ndicateur de la richesse nationale, soit la somme des valeurs ajoutées de 'ensemble des branches de production
Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions. Le programme est l'unité de spécialité des crédits et le niveau de l'autorisation de la dépense
Annexes au PLF, qui développent par programme les crédits et différents éléments d'information (stratégie, actions, objectifs, résultats attendus)
Annexes au projet de loi de règlement, qui fournissent des éléments sur 'exécution budgétaire (écarts avec les prévisions, résultats et indicateurs)
Recettes encaissées, avant déduction des remboursements ou dégrèvements d'impôts
Recettes brutes moins le montant des remboursements et dégrèvements d'impôts

Reports de crédits	Les autorisations d'engagement ou les crédits de paiement disponibles sur un programme en fin d'année peuvent être reportés sur l'année suivante, dans certaines limites
Solde primaire	Il est constitué de la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes, avant paiement des intérêts de la dette
Transfert de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts
Virement de crédits	Modification de la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE	i
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ANNEXES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME EXECUTIF	V
INTRODUCTION	
PREMIERE PARTIE : RESSOURCES BUDGETAIRES	
1.1. Recettes internes	
1.1.2.1. Recettes fiscales	
1.1.2.1.1. Recettes des impôts et taxes	7
1.1.2.1.2. Recettes douanières	9
1.1.2.2. Recettes non fiscales	10
1.2. Emprunts et dons	12
1.2.1.1. Prêts	13
1.2.1.2. Emission des titres publics	13
1.2.1.3. Emprunts bancaires	14
DEUXIEME PARTIE: CHARGES BUDGETAIRES	15
2.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	16
2.1.1.1. Dépenses de personnel	16
2.1.1.2. Biens et services	17
2.1.1.3. Transferts et subventions	17
2.2. Dépenses en capital	17
2.1.2.1. Dépenses en capital sur ressources internes	18
2.1.2.2. Dépenses en capital sur financements extérieurs	19
2.3. Service de la dette publique	19
2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure	19
2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure	19
TROISIEME PARTIE: RESULTATS BUDGETAIRES	
3.1. Soldes budgétaires	20
3.2. Indicateurs de suivi du programme économique et financier	21

3.3. Indicateurs de la surveillance multilatérale de la CEMAC	23
3.4. Financement	24
3.5. Gestion de la trésorerie	25
3.5.1.1- Recettes propres et financement	26
3.5.1.2 Dépenses	26
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES ET DIFICULTES	S LIEES
A L'EXECUTION DU BUDGET	29
4.1. Thématiques particulières	29
4.1.1.1. Contexte de création du CAS-COVID	29
4.1.1.2. Exécution des ressources du CAS-COVID	29
4.1.1.3. Exécution des dépenses du CAS COVID	30
4.1.1.3.1 Exécution globale	30
4.1.1.4.2 Situation des reports de 2020	30
4.1.1.4.3. Dépenses liées à la vaccination	31
4.1.1.4.3. Dépenses de l'exercice 2021 (ordonnées par la Task Force)	32
4.1.2.1. Exécution des compétences transférées aux CTD	32
4.1.2.2. Exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation	33
4.1.3.1. Programmation des marchés publics	33
4.1.3.2. Passation des marchés publics	34
4.1.3.3. Exécution des marchés publics	35
4.1.3.4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique	36
4.2. Difficultés	37
4.2.1.1. Avances de trésorerie	38
4.2.1.2. Régies d'avances	38
CONCLUSION	41
ANNEXES	ix
GLOSSAIRE	xii
TABLE DE MATIERES	xiv